

L'Humanitaire

Mensuel d'informations sociales / Récep. décl. N° 000055/RDDJ/J06/BASC du 03 sept 2009

Endom

Exclusif

Révélation déconcertante
d'un mineur ancien détenu
de Kondengui

P 12

Des villages menacés de famine

L'invasion récurrente, depuis cinq ans, des plantations villageoises
de cet arrondissement, par des éléphants, fait déjà peser une sérieuse
appréhension de crise alimentaire

Reportage sur les décombres des champs dévastés...

Pp 2-5

Assistance

Le Centre d'Ecoute et de
Documentation de Mbalmayo
récupère un mineur condamné

P 6

Personnes vulnérables

Une convention pour les
former à la fabrication
des matériaux locaux



P 7

Croix rouge camerounaise

5 Millions de Fcfa d'aide
à Haïti

P15

Focus

Retour sur les 40 ans de
l'Institut Africain pour le Dé-
veloppement Social
(Inades)

Pp 8-9

Justice

Quand les lenteurs
compliquent
la vie du mineur

*Lire le décryptage de Me Engo, sur les délais
de sa procédure pénale*

P14

2 Evènement

Edito

Roger Atangana

La chèvre et le chou

Un troupeau d'éléphants de la réserve du Dja, apeurés par les bruits de l'activité humaine et visiblement en manque de nourriture, dévaste les cultures dans les villages Eyek I et II, Ngoui-Yetsang, Akak et Bitsok entre autres, depuis cinq ans. L'on imagine bien l'embarras dans lequel se trouvent les autorités et les différentes organisations de défense de l'environnement. Elles, qui doivent choisir, entre la survie de la population et celle des pachydermes. De toute évidence, il faut pouvoir fendre la poire en deux. Autant l'écosystème et la faune sont primordiaux à la vie de l'homme et donc des biens précieux, autant il faut épargner à la population de mourir de faim. Dans les deux cas de figure, le corps social demandera des comptes. Ce d'autant plus que le cas d'Endom ne serait pas isolé. Des indiscretions laissent en effet entendre que le parc de Wasa présenterait les mêmes signes d'essoufflement. Tout comme un éléphant aurait été abattu dans l'arrondissement d'Ambam récemment, pour des causes similaires. Vraisemblablement, il s'agit d'une surpopulation de certaines espèces fauniques, notamment les éléphants, nécessitant un espace conséquent pour un troupeau important. Des espèces que les défenseurs de l'environnement doivent pouvoir gérer. Peut-être faut-il envisager la création de nouveaux sites et la déportation de certaines de ces bêtes. Ceci permettrait sans doute une disponibilité rationnelle de nourriture et d'eau pour le reste des troupeaux. Par ailleurs, l'on devrait envisager quelque compensation pour les populations des zones environnantes. Or à ce jour, et pour le cas d'espère, il semble qu'aucun texte ne prévoit d'indemnisation d'une population ainsi touchée. Auquel cas, autant mettre en œuvre les mesures conservatoires en continu, pour épargner leurs cultures. On pourrait ainsi ériger des ceintures de sécurité, même s'il s'agit d'une réserve naturelle. C'est colossal, dirait-on. Mais c'est un investissement qui vaut la peine, tant il est vrai que le pays a besoin, aussi bien de ces animaux pour la préservation de l'équilibre de l'écosystème, que de ses citoyens pour le construire et se nourrir. Ça s'appelle ménager la chèvre et le chou.

La nouvelle a fait l'effet d'une vague, au mois d'avril dernier. Des éléphants avaient frappé certains villages de l'arrondissement d'Endom. Une remue ménage médiatique de quelques semaines ; puis, plus rien. La tension est descendue, et la vie a repris son cours normal. Pourtant, depuis la capitale, l'on est loin d'imaginer que dans ces zones, les populations vivent, la peur dans le ventre. Peur de ne plus pouvoir manger, peur d'aller cultiver et de se retrouver nez à nez avec un pachyderme, peur de dormir chez soi et de voir débarquer, sans frapper à la porte, une bête aussi énorme qu'une montagne. Entre peur de la population, espoir d'une solution des autorités et amertume des pertes subies, l'expectative perdure...

Quand les éléphants dictent leur loi

► Sur la piste des pachydermes

Le 03 mai 2010. Il est 10 heures ; et déjà au départ de Yaoundé l'anxiété est perceptible sur les visages de l'équipe de reportage qui doit se rendre dans la localité. Après 1 heure 30 minutes de route, nous arrivons à Akonolinga. L'on croit alors le voyage achevé. Que non ! Nous devons encore avaler près d'une cinquantaine de kilomètres, pour atteindre le chef-lieu de l'arrondissement d'Endom, dont les villages sont touchés par le phénomène d'invasion des pachydermes, depuis bientôt un mois. Ici le voyage n'est pas aussi paisible que tout au long des près de 100 km parcourus, entre Yaoundé et le chef-lieu du département du Nyong et Mfoumou, sur le bitume. Mais nous n'avons pas le temps de nous en plaindre, c'est le prix à payer pour marcher sur les traces des éléphants, et pourquoi pas, en faire connaissance, si d'aventure, nous nous retrouvons face à eux. Encore une heure de route, et nous y sommes ? Pas encore ! Le Sous-préfet Jude Thaddée Ondo Ondo que nous trouvons dans ses services, et qui, du reste, se prête volontiers au jeu de questions-réponses de notre équipe, nous révèle que nous avons encore du chemin à faire, pour rallier Eyek, l'un des villages les plus touchés. Déjà, ce que nous avions comme idée jusque là commence à se modifier. Ce n'est pas tout l'arrondissement qui est envahi par les éléphants. Il s'agit de quelques villages limitrophes de Bengbis, arrondissement qui abrite la réserve faunique du Dja. Tout comme le sous-préfet nous apprendra que les habitations n'ont pas été saccagées. Sans perdre du temps, nous reprenons la route. Voici près de trois heures que notre moteur wrombisse sans grand arrêt. Et l'adrénaline augmente au fur et à mesure que

nous nous enfonçons dans la forêt, malgré quelques salutations sympathiques de villageois ça et là. Nous commençons même à nous impatienter, et à nous demander si enfin on verra ces dégâts. 45 minutes plus tard, nous commençons à flairer l'air d'Eyek. Entre temps, nous cherchons toujours la trace d'une équipe du ministère des Forêts et de la faune, dont le sous-préfet nous a signalé la présence dans le coin. Première bonne surprise. A tout hasard, nous nous arrêtons chez un riverain du village Mba'a pour renseignement. Il nous apprend qu'il nous reste deux kilomètres à parcourir pour atteindre la chefferie d'Eyek II, et que lui-même est un sinistré. Les présentations sont vite faites et nous l'embarquons avec nous, pour servir à la fois de témoignage vivant et surtout de guide. Cinq minutes plus tard, nous atteignons enfin le



domicile de Eba Nyangongo Simplicie, le chef du village, où nous sommes reçus par son adjoint Medou Nyangongo André Gustave. Le chef lui-même étant en déplacement. Après avoir décliné nos identités, nous constatons que la fureur qui se lisait sur les visages des uns et des autres s'est dissipée. Finalement, nous sommes invités à nous asseoir, pour écouter

le chapelet de cauchemars des villageois. L'échange dure une trentaine de minutes, et nous pouvons de nouveau repartir, non sans avoir recueillis les propos du chef. C'est après cette entrevue que la descente dans les sites commence. Pour ce faire, nous devons notamment visiter les plantations de Jean Didier Ndo, notre guide du jour. Et, il faut rebrousser chemin, pour rallier Mba'a de nouveau.

Première escale le domicile du père de notre guide. Ici, deux semaines après leur passage, les traces sont encore visibles. La peur se saisit de nous au regard de la distance qui sépare le lieu de leur passage et la case de ce dernier. Tout juste 20 mètres. Nous nous rappelons alors de la révélation du chef, qui nous a appris qu'un de ses sujets les a vus si près de sa maison, qu'il a dû les disperser en tirant des coups de feu dans l'air. Les quelques tiges de bananiers plantains qui y étaient plantées sont passées à la trappe. Un coup d'œil sur ce qui reste des tiges de bananiers témoigne de la fureur des pachydermes. Sur le chemin du retour nous rencontrons Ele François, le frère du guide, tout en larme. Il vient de constater les dégâts orchestrés dans son champ la veille. Après un détour par une palmeraie où ils ont arrachés juste quelques palmiers au passage, nous visitons finalement les plantations environnantes, de J. Didier Ndo. Il nous invite à aller plus loin en brousse où ses quatre hectares de bananiers et de concombres ont été complètement détruits. Mais, notre véhicule ne nous permet pas d'aller plus loin, on se contente donc de son récit, somme toute pathétique. Et nous prenons finalement congé de lui pour retourner à Yaoundé. Le soleil est en train de se coucher, et nous devons encore faire le point avec le sous-préfet. Sur le chemin du retour, nous tombons sur l'équipe du ministère de la faune. Nous pouvons alors avoir une vue plus globale du phénomène, en exploitant aussi les résultats de leur descente dans les autres villages. Après un détour et un briefing au domicile du chef de terre, nous regagnons Yaoundé, non sans avoir fait une escale chez le délégué départemental du Nyong et Mfoumou, qui nous donne aussi sa version des faits.



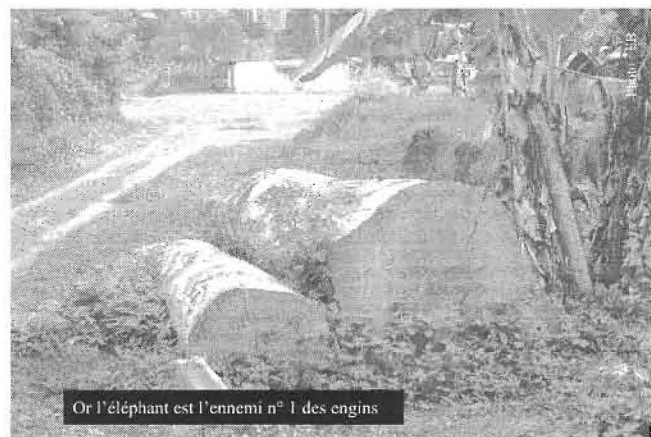
► A l'origine était l'exploitation forestière :

Autant les hommes paniquent face à l'invasion de la faune, autant celle-ci prend peur quand l'activité humaine perturbe sa quiétude. Pour la réserve du Dja dont sont originaires les éléphants qui sèment la pagaye à l'heure actuelle, c'est le cas de le dire. En effet, selon le sous-préfet, du reste conforté dans ses déclarations par les villageois, ces éléphants fuient les bruits causés par les engins des multiples sociétés d'exploitation forestière. En effet, le rythme exponentiel de coups et le bruits en continu des machines, a poussé les bêtes dans leur derniers retranchements, au point de les amener à explorer de nouveaux territoires

plus paisibles. Du coup ils tombent sur les plantations qu'ils saccagent. Encore, que tout ce qu'ils détruisent ils ne le mangent pas forcément. Le seul fait pour eux de piétiner une zone, anéantit tout ce qui peut s'y trouver comme culture. Il n'est pas jusqu'aux palmiers, pourtant sensés être robustes. Qui résistent à leurs fougues. Il faudrait sans doute penser à toutes ces situations dorénavant, en attribuant une licence d'exploitation dans une zone riveraine des réserves. Peut-être faut-il exiger aux exploitants forestiers de sécuriser les zones environnantes, pour leur éviter l'invasion des animaux qu'ils auront perturbés dans leur espace naturel.



Touché : le plantain, nourriture de base



Or l'éléphant est l'ennemi n° 1 des engins

► 5 ans de calvaire et de laxisme



Conséquence : la désolation

L'épouse du chef du village Eyek II n'a pas pu contenir ses émotions, en nous voyant débarquer. « Trop c'est trop, nous sommes fatigués. Depuis cinq ans, les bêtes détruisent nos cultures et à chaque fois, des délégations viennent ici, mais on ne voit rien par la suite. Je ne peux pas vous mentir. Si nous avions de quoi tuer ces éléphants, on n'hésiterait pas ; même si le gouvernement nous punit ». Vocifère-t-elle, avant même que nous n'ayons eu la version de son époux. Et elle de renchérir, en même temps que les autres villageois, qui se sont spontanément réunis : « samedi dernier, il y avait fête ici. Et nous étions incapables de trouver un régime de plantain. Encore moins du manioc ». C'est dire si la tension est vive chez ces agriculteurs aux abois. Des sources concordantes font état de ce que, après l'accalmie 2007, les dégâts étaient très importants en 2008 et 2009 et que, avec le passage des pachydermes il y a quelques semaines, la situation devient critique. Au point où elle fait planer sur les villages, le spectre de la famine. Les effets se font déjà d'ailleurs perceptibles chez certains dont les familles sont nombreuses « Je n'ai pratiquement plus rien à manger. Je suis maintenant obligé de me

rabattre chez ma belle-mère, qui est plus éloignée de la zone, et qui confectionne régulièrement les bâtons de manioc. A défaut, j'appelle à l'aide mes oncles maternels qui me donnent de temps en temps du macabo. D'ailleurs j'ai déjà peur de me rendre dans mes champs qui sont éloignés du village ». S'indigne Jean Didier Ndo, ancien employé de la Sfid aujourd'hui reconverti dans l'agriculture, et père de huit enfants. « Dites au gouvernement que nous en avons marre. On se demande même si ces bêtes sont plus importantes que nous, au point d'accepter que nous on meurt de faim ». Déclare un autre villageois, qui lui aussi rentre à peine du champ tout abattu par dit-il, ce qu'il y a trouvé. Du côté des autorités, l'on admet que les plaintes des villageois sont fondées. Même si pour l'année 2010, l'on estime que l'affaire et les déclarations subséquentes y afférentes ont quelque peu été exagérées. « C'est un phénomène ancien, il n'est pas nouveau. Depuis 2006, il y a eu trop de dégâts, surtout dans la zone Akak I et Akak II on a procédé à un léger refolement, en tirant en l'air. Ils sont revenus en force en 2008 et 2009 et le délégué a commis des rapports à cet effet

» confie un des membres la représentant du délégué dans la commission trouvée sur le terrain ce jour. Avant de nuancer en précisant que cette fois, les faits sont exagérés, dans la mesure où l'on a parlé de destruction des habitats, alors qu'il n'en est rien. Le riverain qui a fait ces déclarations à la Crtv, a d'ailleurs commis un démenti que nous avons pu consulter à la sous-préfecture d'Endom. Et ce n'est pas le délégué départemental des forêts et de la faune qui dira le contraire. Tout comme le sous-préfet, ils sont unanimes sur le fait que des plantations ont été détruites et qu'il est peut-être temps qu'on s'y penche sérieusement, tant il est vrai que ces bêtes s'approchent de plus en plus des habitations. Et que le risque est davantage grand, qu'ils s'attaquent aux humains. « Les éléphants n'aiment pas les chiens ; et quand un chien s'approche d'eux, ils se mettent à sa poursuite. Et le premier réflexe du chien est de fuir vers son maître. Imaginez qu'un éléphant se décide à le suivre jusqu'à la maison... » S'inquiète Medou Nyangono André G, le chef du village Eyek II, qui conclut son propos par un vœu : celui de voir le gouvernement réagir enfin énergiquement.

4 Evènement

Témoignage de sinistré

Jean Didier Ndo

« J'ai perdu 4 hectares »

« J'ai cultivé une plantation de 4 hectares ». Et lors du passage des éléphants, ils sont tombés sur un très gros tas de concombres récoltés de ce champ, et qui attendait d'être cassés. Ils ont d'abord mangé tout

sonne n'a le droit de toucher ces éléphants ; que si on le fait, on aura le gouvernement sur son dos. Je lui ai donc demandé si on préférerait la vie d'un éléphant à celle des hommes. Il m'a répondu qu'ils sont protégés et que per-

Après avoir entassé le concombre, j'ai convoqué les villageois pour samedi matin, pour la casse. Très tôt ce samedi, j'ai précédé les villageois, pour préparer le terrain. A mon arrivée, j'ai trouvé deux éléphants encore entrain de manger. J'ai rebroussé chemin, pour annoncer le péril aux villageois, tout en les invitant à aller voir ces éléphants. Ces bêtes ont passé environ trois jours dans ma plantation. Après avoir épuisé ses réserves, ils se sont mis à manger les arbustes tout autour.

Quand vous vous êtes retrouvé devant eux, comment avez-vous réagi ?

J'ai eu très peur. Et je suis parti en courant. Vous n'avez peut être pas idée de ce qu'est un éléphant. C'est comme une colline. A la différence qu'il bouge et c'est ce qui vous fait savoir qu'il s'agit d'une bête. J'ai fui en abandonnant tout ce que j'avais comme matériel. Les paniers et même la machette.

Après ce passage, est-ce qu'ils sont revenus ?

Ils sont déjà passés trois fois. La première fois, ils ont mangé, le concombre. Et cela remonte à trois mois. Ils sont donc revenus il y a trois semaines. Vous comprenez qu'ils sont passés chez moi bien avant la grande invasion du mois dernier.

Travaillez-vous encore de ce côté ?

Je ne peux même pas. Puisque la semaine surpassée, ils sont revenus je crains qu'une troisième fois, je me retrouve face à eux. Les deux premières fois, j'ai été chanceux. Je ne sais pas si je le serai encore.

Vous parlez de deux fois ?

Oui ! Après le coup du concombre, je me suis une deuxième fois retrouvé entre des éléphants en brousse. Ce jour-là, j'avais un rat que j'avais pris au piège. Pendant que je m'apprêtais à partir, j'ai vu des branches d'un arbre se plier et se casser. Par la suite, j'ai aperçu un troupeau d'éléphant. En voulant fuir, j'ai constaté qu'un autre était de mon côté droit. J'ai tout abandonné et je suis parti en courant. Depuis ce jour, je ne suis plus jamais allé là-bas. Et je vous assure que la situation est critique. Puisque l'éléphant détruit en un laps de temps cinq ans de dure labeur.

Comment vivez-vous actuellement, où trouvez-vous à manger ?

Actuellement, je suis obligé de solliciter l'assistance de ma belle-mère, qui confectionne régulièrement les bâtons de manioc. A défaut, je vais dans ma famille maternelle, pour avoir des compléments. Moi-même je n'ai plus rien.

Il se dit que vous travailliez avant de vous installer ici au village ?

Effectivement, je travaillais je suis conducteur d'engins, et j'étais employé à la SFID, pendant 11 ans. Avec la cessation de mon contrat, j'ai répliqué ici au village, pour me consacrer à l'agriculture, il y a quatre ans. Mais je suis entrain de regretter. Puisque j'ai investie toutes mes économies. Je me dis que j'aurais dû écouter ma femme, qui ne proposait d'acheter une moto et de faire le taxi.

Au premier plan, J.D. Ndo l'infortuné

le macabo et tous les bananiers plantains. Je suis donc allé voir mon oncle prêtre, pour lui demander ce qu'il y a lieu de faire. D'autant plus que ce sont eux qui encouragent les jeunes à l'agriculture. Ce dernier m'a envoyé chez le préfet. Le préfet m'a répondu en disant que per-

sonne ne doit les toucher. Il ne me restait plus qu'à sortir. Jusqu'à aujourd'hui, les dégâts continuent.

Comment vous êtes vous retrouvés face aux éléphants ?

« Nous n'avons plus à manger »

Paroles d'autorités.

André Gustave Medou Nyangono, Chef du village Eyek II

Majesté, quelle est la situation qui prévaut ici actuellement ?

Le phénomène des éléphants à Eyek remonte à près de cinq ans. Au départ, les arrivées étaient sporadiques. Ils venaient à intervalles très irréguliers, commettaient des dégâts et repartaient. Mais cette fois le phénomène s'est empiré ; ils ont élu domicile dans nos forêts. Si on fait un tour derrière ma case, vous verrez vous-même, qu'ils sont proches de nous retrouver dans nos maisons. Ils saccagent régulièrement les champs. Mais, tous les dossiers que nous avons envoyés jusque là, n'ont jamais eu de suite. Nous implorons les pouvoirs publics de faire quelque chose, pour nous épargner la famine. Actuellement, elle sévit déjà. Tout à l'heure même, mon petit frère vient de rentrer de son champ en pleurant. Car, les éléphants sont passés chez lui hier, et ont détruit ses deux hectares de plantains. Des jeunes plans en plus, qui n'avaient même pas encore produit

détruite. Ils se contentent pour l'instant de détruire les plantations. Et quand ils arrivent à proximité des maisons, ils rebroussent chemin. De plus, quand ils arrivent, les populations se mettent à faire du bruit, pour les éloigner. Ici à Biton [village situé à 1 km environ de la chefferie Ndilo] ils sont arrivés à moins de 20 mètres de la maison. Pris de panique, le propriétaire des lieux a sorti son fusil, et s'est mis à tirer en l'air, jusqu'à ce qu'ils se sont éloignés.

Est-ce à dire que vous manquez déjà de quoi manger ?

C'est de plus en plus difficile maintenant. Nous n'avons plus à manger. Plus de plantains ; car c'est leur nourriture préférée. Pour le reste c'est à dire le macabo, le manioc et l'arachide, leur seul passage dans les champs suffit à tout détruire. Même les palmiers ne sont pas épargnés, puisqu'ils arrachent les bourgeons.

Et vous maintenez qu'aucune réponse n'a été donnée à vos requêtes à ce jour ?

Aucune. Nous espérons que, avec le passage des équipes comme la vôtre, le gouvernement finira par prêter une oreille attentive à nos cris de détresse. Nous vi-

vons la peur dans le ventre. Surtout que, les éléphants n'aiment pas les chiens. Quand ils sentent le chien, ils se mettent à le poursuivre. Et logiquement, le chien

fuit vers la maison. Le risque est grand, qu'un éléphant se retrouve à vouloir entrer dans la maison, un de ces jours.



« Bienvenue à la famille »

Les dernières déclarations lors de leur récent passage font état de maisons détruites. Est-ce vrai ?

Honnêtement, non. Aucune maison à ce jour, n'a été

« Le phénomène est réel et la zone n'est pas sécurisée »

Jude Thaddée Ondo Ondo, sous-préfet d'Endom

Il y a deux à trois semaines, des éléphants ont semé la pagaye dans cinq villages de l'arrondissement que vous dirigez. Quelles sont les dispositions que l'autorité administrative que vous êtes a prises ?

La première disposition prise était tout simplement de calmer les populations vous savez que nous sommes face à une loi qui réglemente la protection des espèces fauniques comme les éléphants. Face à cette loi, l'autorité administrative est presque inoffensive. Pour nos populations, nous avons pris soin de les calmer, de les rassurer. Mais déjà au niveau du département, le Préfet du Nyong et Mfoumou a pris un texte, qui a désigné une commission chargée d'évaluer l'impact et l'ampleur des dégâts sur le terrain. Cette commission descendra dans un délai relativement court, afin que nous soyons au fait des dégâts, et puissions établir la liste des sinistrés.

La zone concernée a-t-elle au moins été circonscrite et sécurisée ?

La zone n'est pas sécurisée. Puisque les villages en question sont voisins de la réserve du Dja. Surtout qu'il a été signalé qu'il y a des travaux de l'autre côté. En fait, il y a une vente de coupe là-bas. Et avec les bruits des engins, les éléphants sont obligés de descendre de notre côté. C'est pour ça que depuis le mois de décembre, ils ont vraiment élu domicile dans les cinq villages. Je précise d'ailleurs que le phénomène ne concerne pas tout l'arrondissement comme on le prétend. Ça concerne les cinq villages voisins de l'arrondissement de Bengbis, où se trouve effectivement la réserve du Dja. Donc, la déclaration qu'il y a eu le 24 mars était tapageuse. On a parlé de destruction des maisons d'habitation. Or, il n'en était rien.

Est-ce à dire que c'est une mise en scène ?

Le phénomène est réel. Des éléphants sont là. Il y a également eu des dégâts dans les champs en brousse et ils sont

importants. Je suis personnellement descendu sur le terrain le 26 et j'ai pu constater l'effectivité des dégâts. Mais parler de destruction de l'habitat social, ça été un mensonge. D'ailleurs celui qui l'a fait, a commis un démenti écrit, de ce qu'il a eu à dire à la Crtv. Ce qui est dommage pour certaines de nos populations. Il n'y a pas eu non plus, de pertes en vies



humaines.

On exagère alors en demandant une battue ?

Je ne dis pas qu'on exagère. Mais quand on dit que les éléphants se sont attaqués aux maisons, c'est faux. Par contre les champs en brousse ont effectivement été détruits par les éléphants. Je ne peux pas dire le contraire. J'y ai été.

Un message à l'endroit des populations des zones concernées ?

Elles m'ont suivi l'autre jour. C'est un événement spécial, qui exige aussi des mesures exceptionnelles. Je l'ai dit l'autre jour, il faudrait que l'administration des eaux et forêts puisse faire quelque chose. Donc, nous attendons. Le problème a été posé aux hauts responsables. D'ailleurs ce matin, le service de communication de ce ministère est arrivé. Et nous savons que dans un temps relativement court, une solution pourra être apportée.

Ce que prévoient les textes

C'est la loi N° 94/01 du 20 janvier 1994, portant régime des forêts, de la faune et de la pêche qui régit cette protection. Dans le chapitre I de son titre IV, il est clairement énoncé le principe d'une interdiction de tout procédé de chasse, même naturel, de nature à compromettre la conservation d'espèces protégées. L'article 81 de la loi énonce en effet en substance que, « tout procédé de chasse, même traditionnel de nature à compromettre la conservation de certains animaux peut être interdit ou réglementé par l'administration chargée de la faune ». En principe donc, les éléphants responsables des dégâts du mois derniers, ne peuvent être attaqués ; puisque faisant partie des espèces protégées. Toutefois, la même loi émet un bémol à ce principe, lorsqu'un cas de sinistre se fait signaler. Dans ce cas, il est prévu à l'article 82 que « lorsque certains animaux constituent un danger pour les personnes et/ou les biens, ou sont de nature à causer des dommages, l'administration chargée de la faune peut faire procéder à des battues contrôlées, suivant des modalités fixées par arrêté du Ministre en charge la faune ». Endom pourrait s'apparenter à ce deuxième cas de figure. Sauf que jusque là, la population n'a aucunement le droit ou l'habilitation à procéder aux battues.

La seule hypothèse dans laquelle celle-ci peut faire recours à l'adite technique, c'est le cas de légitime défense, prévue à l'alinéa 1er de l'article 83 de la loi de 1994. Selon cette disposition. « Nul ne peut être sanctionné pour fait d'acte de chasse d'un animal protégé, commis dans la nécessité immédiate de sa défense, de celle de son cheptel domestique et/ou de celle de ses cultures ». Encore que l'alinéa (2) du même article exige que la preuve de la légitime défense soit apportée dans un délai de 72 heures, au responsable de l'administration chargée de la faune la plus proche.

C'est dire si l'équation est assez compliquée pour la population des villages touchés d'Endom. D'autant plus que l'ensemble des responsables de l'administration en charge de ce secteur s'accordent à dire que la loi ne prévoit pas en principe l'indemnisation pour la population. Même si quelques bribes d'une telle éventualité se trouvent dans un texte du ministère de l'Agriculture et du développement rural. Texte du reste assez vieux, dit-on.

Avant qu'il ne soit trop tard...

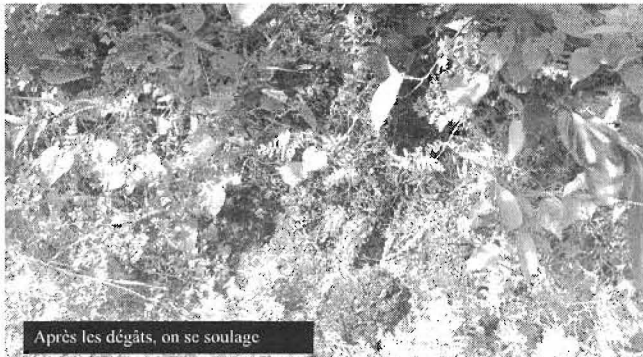
« Prévenir vaut mieux que guérir » dit un dicton bien connu. Il est peut-être temps de prendre le problème au sérieux, et éviter une catastrophe humaine. L'on n'en est vraiment pas bien loin, au regard des séquelles que laissent les pachydermes. De deux choses l'une. Soit au meilleur des cas, l'on assistera à un cas de crise alimentaire. Soit alors, on aura des morts d'hommes, du fait d'une attaque d'éléphants. Dans tous les cas, il est honnête de reconnaître qu'à l'heure actuelle, la sécurité dans les villages concernés tient à un fil de rassembler. Et qu'il importe de réconforter les riverains. L'affaire peut certes paraître banale, si on la vit depuis la capitale du pays, à près de 200 kilomètres des lieux. Mais quand on y a été, et qu'on réalise effectivement qu'un éléphant aussi géant qu'un duplexe est passé à 20 mètres d'une case villageoise, on prend la pleine mesure du caractère sérieux de la situation, et de la nécessité d'agir.

Clichés

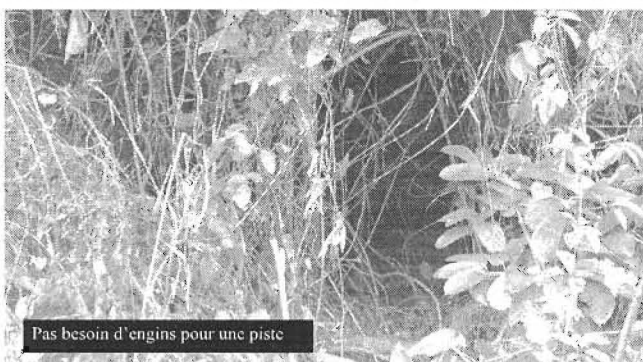
Protection de la nature : Les du pain sur la planche



Bananier, ce qu'en fait un éléphant



Après les dégâts, on se soulage



Pas besoin d'engins pour une piste



Tout le monde s'en préoccupe

6 Main tendue

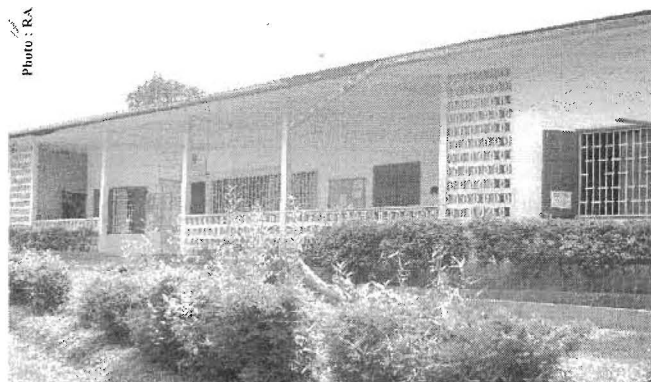
Le jeune S.S. 15 ans à peine, est, depuis le 14 mai dernier, pensionnaire du Centre de réinsertion sociale pour enfant de Betamba.

Assistance sociale

► Le Centre d'écoute et de documentation de Mbalmayo récupère un mineur incarcéré.

Après les formalités administratives d'usage, la semaine précédente, la délégation qui l'accompagnait s'est ébranlée vendredi matin pour ledit centre. Ainsi s'écrit donc depuis ce 14 mai, la nouvelle vie de cet enfant au regard innocent, qui semble en-

pas été facile. Mais, l'important c'est qu'ils y soient arrivés. Pour mémoire, le jeune S.S. a été jugé et condamné pour vol. L'histoire, il la raconte lui-même sans gêne ; ce qui laisse transparaître l'inconscience de ses actes. « J'ai volé de l'argent dans une station services ; beau-



core se demander lui-même, comment en est-il arrivé là. Et c'est tout à l'honneur du Centre d'Écoute et de Documentation (CED), l'une des structures de l'Association Centro Orientamento Educativo Cameroun, basé au chef lieu du département du Nyong et So'o. Le CED dont la particularité est d'assister des détenus de ladite ville, avec un point d'honneur sur la personne du mineur, s'est impliqué à fond dans les démarches visant à retirer de l'univers carcéral l'enfant sus-évoqué, venu accroître le nombre déjà non négligeable des mineurs détenus à Mbalmayo. Près d'une trentaine. Et quand on sait qu'ils sont de différents âges, on ne pouvait logiquement s'attendre à mieux qu'un tel engagement, pour sauver très tôt cette âme encore façonnable. De l'avis d'Alain Georges Mbarga ça n'aura

coup d'argent. Je ne connais pas le montant. Quand on m'a arrêté, je n'avais pas encore compté. Ce sont des grands qui m'ont envoyé prendre ». A la question de savoir si ces derniers ont été arrêtés, le garçon est catégorique : « ils ont tous fui et on m'a arrêté seul ». Un enfant qui, à la fin, aura simplement été utilisé par les malfrats, et qui devait payer le forfait de ses bourreaux. Heureusement pour lui qu'il y avait le CED et surtout, heureusement pour la société camerounaise, qui se serait enrichie d'un bandit de plus. Il est en effet évident que, le milieu carcéral en aurait fait, non pas un agneau, mais, à défaut d'un monstre, tout au moins un citoyen peu ordinaire.

Roger Atangana

Une équipe de cette association de défense des intérêts des plus jeunes en justice, a rendu une visite de prise de contact aux autorités de ladite ville, le 07 mai dernier.

Autorités judiciaires, pénitentiaires et surtout, structures d'encadrement social, ont été passées en revue par le Secrétaire général de Mindi et sa



délégation. Il s'agissait de toucher du doigt la réalité de la protection du mineur dans le département du Nyong et So'o et de prendre langue avec les différents acteurs intervenant dans les différentes phases de la procédure pénale du Mineur. L'association a ainsi eu tour à tour des entretiens avec le responsable du Centre d'écoute et de documentation de la localité, une structure de l'Association camerounaise-italienne, Centro Orientamento Educativo, dont le dernier coup d'éclat en date est, la remise d'un don de lits pour les mineurs incarcérés à la

Extension

► « Mineurs en difficulté » explore Mbalmayo

prison de la ville, ainsi que la facilitation des démarches pour le placement d'un mineur de 15 ans au centre de réinsertion sociale de Betamba. Après le CED, la délégation a rendu visite au juge d'instruction, s'occupant de la procédure de mineurs ; ensuite au Procureur de la République, où ils ont été reçus par le substitut N° 1. L'association a également été à la délégation départementale des Affaires sociales ainsi qu'à la prison de Mbalmayo. A la prison justement, elle a eu des entretiens avec le régisseur et le chef du service des Affaires sociales, avant d'avoir droit à une visite guidée des différents quartiers de la prison.

La boucle de cette journée marathon a eu lieu chez le délégué départemental des Affaires sociales qui s'est dit très flatté par la démarche et les objectifs de Mindi, tout en rassurant l'équipe de sa disponibilité à collaborer. La visite de la semaine dernière a également été l'occasion de faire connaître le journal « L'Humanitaire », qui est une publication de l'association, et qui justement se charge de faire connaître ce que les structures de récupération et d'encadrement social font à travers le pays. Une idée appréciée par l'ensemble des interlocuteurs de la journée.

La campagne qui s'est achevée le 19 mai dernier, est une initiative de l'association « Action Volontaires », en partenariat avec « Caritas Felices », une Ong espagnole.

Agathe Ambiaga Mounga, l'une des promotrices de « Action Volontaires » se veut modeste, et accepte à peine de s'ouvrir à la presse. Pour elle, l'important est de mettre l'accent, non pas sur la propagande, mais sur l'action. Pourtant, en terme d'action elle et son équipe viennent de réaliser un coup d'éclat. 30 enfants ont ainsi, depuis la semaine dernière, recouvré le sourire, grâce à son activisme. Et pour une association comme la sienne, dont la structuration n'est même pas achevée, il y a forcément lieu d'apprécier à leur juste valeur, ses efforts. Tout comme il y a lieu de relever l'élan de générosité de l'Ong caritas Felices, dont le nom traduit si bien ce qui vient de se passer. « Visage joyeux » ; c'est la traduction française de sa dénomination. Une équipe constituée de Docteur Bart van De Ven, Monica Caley et de Thomas Jansen, a ainsi fait le déplacement de Yaoundé, pour remettre à des dizaines d'enfants, ce qu'ils

Becs de lièvre

► 30 enfants opérés à Yaoundé

ont de plus beau : le sourire et un visage joyeux. De l'avis de Thomas Jansen, n'eût été les difficultés liées aux disponibilités d'un plateau technique adéquat, leur intervention serait allée chercher dans les 40 cas. Même si pour une première mission en terre camerounaise, 30 c'est déjà un grand succès.

Que dire alors de l'équipe locale de médecins ? Tout simplement qu'elle aura joué un rôle fondamental. Alors que le Docteur Julius Ward de « Action Volontaires » s'est occupé du recensement des malades ; le Docteur Sammy Oben qui, du reste, est spécialiste en chirurgie plastique, a aidé à trouver les médicaments nécessaires. Et le Docteur Thomas Jansen est formel à ce sujet « sans cette équipe locale, nous n'aurions rien pu faire. Son apport a été capital ». Le moins que l'on puisse dire c'est que, au regard des nombreux cas encore à opérer, le vœu est de voir la campagne se répéter.

Réaction

« Notre première mission au Cameroun était un succès ».

► Thomas Jansen



Quel est le but poursuivi par votre Ong ?

Notre Ong a pour but d'aider à faire de la chirurgie des becs dans des pays qui en ont besoin, et qui en général, n'ont pas un régime social suffisant qui permette à des familles d'opérer leurs enfants.

Quelle est votre zone d'intervention ?

Nous voyageons dans le monde où ailleurs, sue ce soit en Afrique. Cette année, on a fait le Kenya, on a déjà été au moyen orient, nous avons en projet d'aller en Amérique du Sud. Nous essayons de faire un minimum de quatre missions par année, selon nos moyens. Puisque les médecins qui se déplacent le font à leurs propres frais, s'occupent eux-mêmes de leur hébergement, et viennent avec leur matériel chirurgical et quel-

ques médicaments spécifiques dont ils ont besoin. De plus, ils ne facturent pas leurs opérations, mais prennent en charge le coût d'hospitalisation de ces enfants qui sont opérés.

Comment procédez-vous pour disposer de tous ces financements ?

Pour financer ces opérations, on est obligé d'organiser des événements dans notre pays d'accueil actuel, qui est l'Espagne. Donc, nous sommes une Ong espagnole et nous organisons des événements tels que des galas de collecte de fonds, nous essayons aussi de saisir le partenariat industriel et tout genre d'activité qui nous permet de trouver les financements nécessaires.

Combien de patients avez-vous opéré ?

Nous avons traité une trentaine de cas. Raisonnablement, on en aurait fait 40. N'eût été les difficultés à trouver un hôpital adéquat. Mais je dois avouer que, c'est notre première mission au Cameroun et pour une première mission, 30 opérations c'est déjà un succès.

R.A.

Réaction

« Etendre le champ d'action de Mindi »

► Me Engo, SG. Mindi

Une descente à Mbalmayo, pour quoi faire ?

L'association « Mineurs en Difficulté » qui a été créée en 2000, par Me Nkoa Atangana Edouard, a engagé une phase de redynamisation de ses activités depuis 2008, avec la prestation de serment des avocats stagiaires. Elle avait donc déjà couvert toute la ville de Yaoundé. J'entends par là, toutes les juridictions (Tribunal de première instance d'Ekoumou, Yaoundé – centre administratif, Tribunal de Grande instance et Tribunal militaire). Par conséquent, nous avons estimé nécessaire d'étendre le champ d'action de Mindi, dans les villes environnantes.

Au bout de ce périple de Mbalmayo, quelles conclusions tirez-vous ?

Je voudrais d'abord dire que nous avons été satisfaits du déplacement de Mbalmayo. Nous avons également constaté que le respect des droits de l'homme en général, et ceux du mineur détenus en particulier, n'est pas toujours la chose la mieux partagée, en dépit de la vulgarisation du Code pénal de 2007. A Mbalmayo, nous avons rencontré une association qui fait dans le même domaine que nous, à savoir le Centre d'écoute et de documentation. C'est cette association qui nous a mis en contact avec les différentes parties prenantes de la procédure pénale. Nous avons effecti-

vement constaté un cas de mineur de 11 ans, qui avait été placé en détention préventive par le juge d'instruction. N'eût été l'intervention énergique du chef de service des affaires sociales de la prison de Mbalmayo, ce mineur serait actuellement détenu. Malgré le fait que le code de procédure pénale interdit qu'on place un enfant de cet âge en détention, une autorité judiciaire l'a néanmoins fait.



Nous sommes donc satisfaits de ce déplacement. Et le constat qu'on a fait sur le terrain nous amène à être confiant et nous galvanise à intensifier les activités de « Mineurs en Difficulté » à Mbalmayo, pour pouvoir défendre les mineurs qui s'y trouvent.

Le vœu a été émis le mois dernier, par le ministre des Affaires Sociales, lors des assises de la troisième session du comité de pilotage du projet y relatif.

► Enfants de la rue Les médias pour combattre le phénomène

« Le premier ministre dans le cadre de la feuille de route de notre département ministériel exige que nous puissions enlever au moins 300 enfants de la rue, dans la ville de Yaoundé (...) pour cela, nous aurons besoin de tous les partenaires. Nous comptons surtout sur l'aide des médias, comme ça se fait ailleurs... » Ainsi s'exprimait le Minas récemment,



dans une réaction à chaud accordée aux hommes de médias, après l'ouverture de la session. Catherine Bakang Mbock a tenu à tendre la main à la presse, pour plus d'impact du com-

bat qu'elle entend mener. En effet, plus que par le passé, le phénomène des enfants de la rue est de plus en plus préoccupant. Tant leur nombre va chaque jour croissant. Et les chiffres déclinés par le chef du département ministériel en charge de ces cas, en disent long. 462 enfants identifiés dans la rue, pour les seules villes de Yaoundé et de Douala. C'est dire l'ampleur du phénomène, et la nécessité d'une implication de tous. D'autant plus que ce n'est qu'en mars 2008, c'est-à-dire il y a exactement deux ans, qu'a été mis sur pied un comité chargé d'étudier le phénomène et surtout, d'élaborer une stratégie du lutte efficace contre celui-ci. Rendu tout juste à sa troisième session, il est trop tôt pour pouvoir en apprécier les résultats. Il reste néanmoins que, au-delà du vœu exprimé, la volonté de collaborer avec la presse soit matérialisée dans les faits. Rien en tout cas pour l'instant, ne permet de présumer du contraire. Encore que la nécessité de cette implication s'impose d'elle-même. Partout ailleurs, la presse a joué et continue à jouer un grand rôle dans l'éradication de nombre des phénomènes sociaux. Et il en sera probablement de même pour les enfants de la rue ; du moins si l'on en juge par la participation de celle-ci aux assises du mois d'avril dernier.

« Récupérer de la rue, au moins 300 enfants »

Interview

► Catherine Bakang Mbock, Ministre des Affaires Sociales

Madame le ministre, quoi de neuf pour la présente session ?

Nous tenons aujourd'hui la troisième session du Comité de pilotage du projet de lutte contre le phénomène des enfants de la rue. C'est un comité composé de plusieurs représentants de différents départements ministériels, pour des raisons évidentes. Car, la résolution du problème des enfants de la rue, est transversale. Ce Comité est également constitué de structures partenaires ; parce que ces structures évoluent dans la prise en charge des enfants vulnérables.

Où en êtes-vous avec le projet ?

Je dirais que, lors de la deuxième session, des résolutions et recommandations ont été faites. D'abord de pouvoir communiquer avant ; présenter le phénomène d'une manière à ce que la communauté sache de quoi il s'agit. Ensuite, la deuxième recommandation stipule que, l'on s'assure que les structures d'accueil d'enfants qui ne pourront pas être immédiatement remis au sein de la famille sont suffisamment équipées. Et par rapport

Qu'en est-il des centres d'écoute ?

Nous avons dix centres d'écoute. Nous en avons un à Mbakomo ; malheureusement le vent de la délinquance est passé par là et nous a désoffé les toits. Ce qui nous fait quand même une capacité de 40 places en moins. J'espère que les enquêtes permettront de démasquer celui qui a désoffé les toits de Mbakomo, où nous avons été il n'y a pas longtemps. C'est pour justement appeler la communauté à nous appuyer dans ce projet. Bref, nous allons finaliser la préparation de ce projet, et passer à la phase opérationnelle.

A quoi est-ce qu'on peut s'attendre à l'issue de cette troisième session ?

Les instructions sont claires. Il faudrait que nous puissions donner à ces enfants, leur enfance. A ce titre, le Premier ministre chef du gouvernement, dans le cadre de la feuille de route, exige que nous retirions dans la ville de Yaoundé déjà, au moins 300 enfants, de la rue. C'est pour vous montrer la préoccupation du gouverne-

Un protocole d'accord de partenariat a été signé à cet effet, le 30 avril dernier, entre le ministre des Affaires sociales, et la Mission de promotion des matériaux locaux.

Matériaux locaux de construction

► Des handicapés bientôt formés à la fabrication

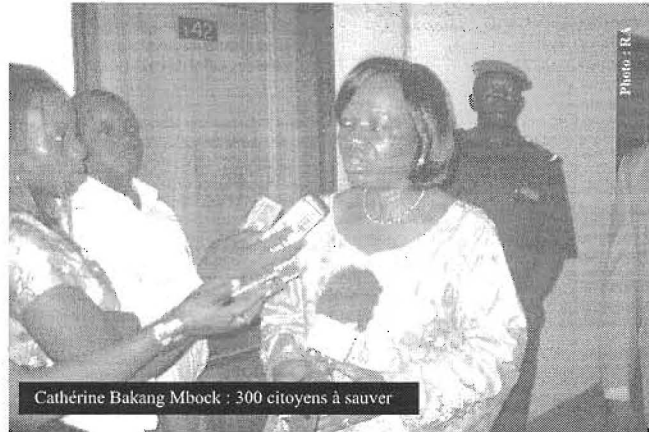
Ce document s'inscrit, selon Catherine Bakang Mbock, dans la série des actions réalisées dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du premier forum sur la solidarité na-



tionale, tenu du 21 au 24 juin 2005, et qui visait à identifier les stratégies efficaces, permettant de mutualiser l'action menée en faveur des couches vulnérables, tout en la diversifiant. Il s'agit là de quitter les simples discours de politique en faveur des populations cibles, pour s'inscrire dans l'action. C'est sans doute ce qui explique le plein d'œuf de la salle des

conférences du ministère des affaires sociales, le 30 avril dernier. Une salle qui aura vu une bonne portion de son assistance de circonstance, composée des concernés. Sur les termes de l'accord, il s'agit de former les handicapés, enfants vulnérables et autres personnes marginales, à la fabrication des matériaux de construction locaux, tels que les briques en terre, les tuiles, la poterie etc. Et le Directeur général de la Mipromalo, dans son allocution de circonstance, a tenu à rassurer ses désormais nouveaux partenaires, sur la disponibilité de sa structure à travailler avec eux. « Nous sommes prêts à mettre à la disposition des personnes vulnérables, notre assistance et notre savoir faire » a souligné en substance Ouphie Chindji Melo.

Il convient de remarquer que cette cérémonie se tient une semaine seulement après la troisième session du comité de pilotage de la lutte contre le phénomène des enfants de la rue. Ce qui, n'est vraisemblablement pas un pur hasard de calendrier. La preuve ; contrairement à ce qu'il semble, le protocole d'accord de partenariat dont il s'agit ici, ne concerne pas que les personnes handicapées. Il intégrera, dans sa phase pratique, toutes les couches sociales vulnérables, parmi lesquelles se trouvent, inéluctablement, les enfants de la rue.



Catherine Bakang Mbock : 300 citoyens à sauver

à cette recommandation, entre les deux sessions, ces structures, à savoir le Centre d'Instruction camerounaise de l'enfance de Betamba, le Bostal Institut à Buéa, le Centre de réhabilitation des enfants mineurs de Bépan-da à Douala, ont connu une mue très intéressante. Des bâtiments ont été réhabilités et réfectionnés. Mais ce qui est plus intéressant, c'est que les différents ateliers de formation ont été équipés. Le pense par exemple à l'atelier de menuiserie, l'atelier de mécanique, celui de soudure ou encore de l'agropastoral, et l'atelier informatique. Ce sont des activités qui devront amener les enfants à occuper, pendant que nous reconstituons leur personnalité. La dernière recommandation était que nous affinions les outils de collecte des données par les outils de procédure. Parce que, lorsque nous allons procéder au retrait des enfants de la rue, la première destination si l'enfant n'était pas très perturbé dans sa personnalité, ce serait la famille. C'est même la destination finale. Mais si l'enfant a connu, ce qui peut être le cas, des perturbations dans sa personnalité, on ne va pas ramener un enfant qui va tout saccager, immédiatement en famille. Il faut d'abord le mettre dans une institution, comme celles que j'ai citées tout à l'heure, resocialiser sa personnalité et s'assurer qu'il est suffisamment prêt. Même s'il avait une activité au sein des différents ateliers, nous le ramenons en famille. Et le travailleur social continue de l'accompagner. Il devient alors l'instrument fondamental permettant l'aboutissement du processus de resocialisation.

ment, par rapport à la prise en charge et à l'épanouissement de l'enfant. Et pour cela, nous aurons besoin de tous les partenaires ; surtout les médias. Nous imaginons que lorsque nous aurons 300 enfants d'un côté, les médias pourront nous aider, comme ça se fait ailleurs, à trouver des espaces. On va se dire, tout les mercredis par exemples, tel enfant va dire, « je cherche ma maman quelque part ». On va montrer qu'une famille, d'un enfant de la rue ne doit pas être stigmatisée. Elle doit être encadrée. La solidarité nationale doit pouvoir dire : vous avez un enfant de la rue, c'est un peu préoccupant ; mais nous tous y compris les médias, nous allons œuvrer ensemble, pour projeter sur cet enfant, une image positive. Ce n'est pas pour dire que l'enfant n'a pas commis de bévues. Mais, de dire que nous sommes ensemble et nous pensons que nous allons apporter une solution à ce problème. Bref les moyens humains sont là, mais le défi restera toujours. Donc, nous allons commencer à voir dans quelle mesure procéder au retrait très rapidement. Je ne sais pas, ce sera dans quelques jours peut-être, quelques semaines ou quelques mois. Mais, la réalité est que nous sommes ensemble pour pouvoir procéder à ce retrait. Parce que ce n'est pas une faveur, c'est bien un impératif social. Il n'y a pas de raison que vous voyiez un enfant de 10 ans, qui ne va pas à l'école, mais écume les rues de la ville à longueur de journée, qui n'a pas de toit, qui n'a pas de famille et donc, vit dans la rue.

Réactions

C. Bakang Mbock, Ministre des Affaires Sociales



« La signature du partenariat avec la Mipromalo a deux objectifs principaux ».

Le premier objectif c'est de permettre que la Mipromalo forme nos populations cibles. A savoir : les enfants en situation de détresse (enfants de la rue) ; les personnes handicapées et autres populations marginales, comme les pygmées Baka et les autres indigènes sociaux.

Ouphie Chindji Melo, Dg Mipromalo

« La formation couvre tout le pays »

Le partenariat concerne les personnes vulnérables en général ça ne veut donc pas dire que toutes les personnes concernées seront handicapées. Et même si c'est le cas, nous avons différents produits et différentes méthodes de production. Par exemple en poterie, même quelqu'un qui n'a pas de pied peut y travailler. Si c'est quelqu'un qui n'a pas assez de force, il peut produire la brique ou la tuile qu'on vibre seulement sur la machine. Donc, on tiendra compte de l'habileté de chacune des personnes qu'on aura à former. La formation couvre tout le pays. Il n'est donc pas nécessaire que les populations cibles de l'arrière pays se déplacent à Yaoundé pour être formées.



R.A.

Gisèle Mbei

8 Focus : Les 40 ans de l'Institut Africain po

L'événement a été célébré le 22 avril dernier à Yaoundé.

► 40 ans au service du monde rural

Jeter un regard rétrospectif sur le parcours institutionnel, afin de mieux se projeter dans l'avenir ; renforcer la visibilité d'INADES Formation Cameroun (IFC), et promouvoir un cadre de réflexion et d'expression de la solidarité populaire à la stratégie de pérennisation de ses actions. Tels étaient les objectifs de la semaine de commémoration de la quatrième décennie de l'Institut Africain pour le Développement Economique et Social. Créé en Côte d'Ivoire en 1962, sur initiative des pères jésuites, INADES Formation a étendu ses tentacules sur un certain nombre de pays, dont le Cameroun, où il a

les stratégies, en fonction de l'évolution des données sociales et conjoncturelles. C'est sans doute conscients de cela que ces derniers ont axé la célébration sur le thème « Pérennisation de l'œuvre d'IFC et autofinancement ». Un thème généraliste qui balisait le chemin d'autres sous-thèmes comme « 40 ans d'IFC au service du développement rural : bilan et perspectives » ; « Autofinancement et Fondafrica », ou encore « Vers une sécurité sociale des paysannes et paysans ». Ce dernier sous-thème s'inscrit d'ailleurs dans la logique des réflexions menées actuellement sur les stratégies adéquates, permettant l'extension de la sécurité à toutes les couches sociales. De même que la nécessité de s'autofinancer s'impose à chaque structure qui se veut pérenne. Les participants à ces travaux tenus au centre Jean XXIII de Mvolyé en sont ressortis plein d'enseignements. Le moins que l'on puisse dire c'est que la semaine INADES d'avril dernier a donné à voir, sur la colline de Mvolyé, où différents stands ont été érigés, pour servir de témoignage vivant aux prouesses de cette ONG, qui, faut-il le rappeler, s'est donné pour mission fondamentale de s'activer à l'autopromotion socio-économique des populations rurales. Une mission qui met un accent particulier sur la participation libre des femmes et des minorités, au processus de développement de leur communauté.



définitivement une représentation depuis 1970. Et les dirigeants ont jugé nécessaire la halte de 2010. Tant il est vrai que c'est l'évaluation qui permet de corriger les éventuels manquements, ou de recadrer les objectifs et

Agro-pastoral et caisses villageoises

► Les domaines de prédilection.

La principale source de revenu des populations villageoises étant l'agriculture et l'élevage, c'est tout logiquement que ces secteurs constituent les principaux points d'encrage de l'action d'INADES Formation Cameroun. Et les exemples de leurs réalisations sont légion, sur le territoire camerounais. De Maroua dans l'Extrême Nord, à Ngazap dans le Sud Cameroun, en passant par Bamenda, chef lieu de la région du Nord-Ouest, les réalisations de l'IFC, dans l'agropastoral, sont nombreuses. L'on cite volontiers les palmeraies développées par des populations du district de Mengang, dans le département du Nyong et Mfoumou, ou encore les plantations des agriculteurs de l'Extrême Nord, qui ravitaillent les marchés du septentrion et même de Yaoundé en oignons. Plus près de nous, il y a une organisation paysanne accompagnée par IFC, à Mvom-Nnam, dans l'arron-



dissement de Sa'a, dénommée Groupe d'entraide Fraternel.

En plus de l'agriculture, INADES accompagne ses partenaires paysans, entre autres, dans la mobilisation et la gestion des ressources financières endogènes, à travers la mise en place des Fonds de Solidarité pour le Développement. L'exemple le plus parlant étant celui de Bamendankwe, où, de l'avis du Chef de service pédagogique de l'IFC, a vu ses membres cotiser, en moins de trois ans, plus de 90 millions de francs CFA.

Il convient également de relever que la formation se déroule sur le terrain. Et que le travail de cet institut ne s'arrête pas à la production. Il va jusqu'à l'appui à la commercialisation des principaux produits de ses partenaires.

Se sont là quelques aspects de la mission générale de Inades Formation Cameroun

► Orga

Rappelons, pour mémoire, que la mission générale de cet ONG panafricain est l'autopromotion socioéconomique des populations rurales. Il s'agit d'amener les paysans à s'autogérer. Par un suivi-accompagnement qu'il leur apporte, les ruraux sont amenés à mieux s'organiser dans leur travail. Une organisation qui, logiquement, aboutit à une analyse commune et efficiente de leur situation, ainsi que les changements auxquels ils font face. Le monde contemporain est, en effet, en perpétuelle évolution. Et, de ce fait nécessaire, de la part de ses acteurs, une forte capacité d'adaptation. Parmi ces acteurs, se trouvent justement les populations rurales. L'IFC vise, par ailleurs, à permettre à ces populations de choisir librement et mettre en œuvre les solutions qu'ils estiment possibles, en tenant compte du contexte dans lequel ils évoluent. Enfin, il est question d'œuvrer à l'amélioration de la position sociale de

Repères

1970 : Création de INADES Formation Cameroun
1972 : Reconnaissance officielle par arrêté du ministère de l'Agriculture, porte N° 1 de la nouvelle République Unie du Cameroun
1970 - 1978 : Démarrage des actions de INADES Formation Cameroun à Douala
1978 création de la Direction Nationale à Yaoundé et Nomination d'un Directeur (M. Tandjeu Jean Baptiste)
1989 : Fermeture de l'antenne de Douala
1994 - 1995 : Reconnaissance, par le gouvernement camerounais, de INADES comme une association nationale.
1996- 1997 : Election de Dr Aaron Tolen au poste de PCA

1999 : Décès du Dr Aaron Tolen
2000 : Election de M. Hentchoya Hemo au poste de PCA.
2002 : Un nouveau PCA est élu, M. Lazare Sema Djombi, et l'équipe du conseil d'administration est changée.
2004 : Nomination de M. Moumbagna Mama comme Directeur National
2007 : Tenue à Yaoundé de l'Assemblée générale internationale.
2009 : M. Nkodo Atangana est le nouveau PCA et Mme Mbezele Fouda Elisabeth est la nouvelle Directrice Nationale.

Implanté au Cameroun après les indépendances, INADES a, à chaque étape, recoder ses objectifs et ses stratégies, en fonction des mutations.

► Un souci constant d'ada

Si dans les années 1970 - 1980 il y a une croissance économique forte, il n'en sera pas ainsi tout au long des décennies suivantes. Qui plus est, les différents contextes politiques vont, à chaque fois, amener INADES Formation à s'ajuster. En 1970 en fait, cet Institut est presque seul acteur intervenant dans l'accompagnement des couches rurales. Néanmoins, dans un contexte de parti Etat d'alors, ses rapports d'activités sont calqués sur l'année budgétaire. Mais, voici que la crise économique frappe le pays entre 1981 et 1990, avec tout ce que cela aura entraîné comme mesures drastiques. INADES Formation décide donc de se pencher sur les « chances de l'agriculture paysanne,



Elisabeth Mbezele Fouda : La Directrice Nationale



Photo : RA

« Inades Formation cameroun encadre en moyenne 12000 paysans par an »

Interview

► Claude François Kamen, Chef de service pédagogique.

Votre Ong vient de fêter ses 40 ans au Cameroun. Pouvez-vous brièvement présenter cette structure ?

L'Institut Africain pour le Développement Economique et Social (INADES Formation) a été créé en 1962 par une équipe de prêtres jésuites. C'est une association à but non lucratif, reconnue d'utilité publique en 1977.

INADES Formation a son siège en Côte d'Ivoire et est représentée dans neuf autres pays africains (Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Kenya, République Démocratique du Congo, Rwanda, Tanzanie, Tchad et Togo).

Au Cameroun, INADES Formation a installé son premier bureau à Douala. Deux antennes ont ensuite été ouvertes à Maroua, en 1973 et à Bamenda, en 1976. En 1978, le bureau de Douala est fermé, pour céder la place à la Direction Nationale, à Yaoundé.

La mission d'IFC est d'œuvrer à l'autopromotion socio-économique des populations rurales, en mettant un accent particulier sur la participation libre des femmes et des minorités au processus de développement de leur communauté.

Comment êtes-vous arrivé à l'idée de création de cette structure ?

Dès sa création INADES Formation est un institut so-

cial de la compagnie de Jésus, qui se met en place en Côte d'Ivoire, à la demande des Evêques de l'Afrique de l'Ouest francophone. C'est donc un organe de l'Eglise catholique, qui, au fil des temps, se présente indépendamment des structures et de l'autorité de l'Eglise, ouvert aux adeptes de toutes les religions.

Parlez-nous du fonctionnement quotidien de votre ONG

Dans le concret, notamment pour ce qui est du Cameroun, nous avons une Direction nationale, qui est basée à Yaoundé ; deux antennes sont installées à Bamenda et à Maroua. Mais nous couvrons l'ensemble du territoire. A partir de Yaoundé précisément, nous intervenons dans les régions du Centre, de l'Est, du Sud et dans une partie du Littoral.

Sur le plan du travail, IFC n'est pas une école de formation. Plutôt, nous intervenons sur le renforcement des capacités de nos partenaires, dans des domaines variés. Nous bénéficions, dans ce sens, de l'appui financier et technique de certains partenaires stratégiques, à l'instar de CORDAID et BROEDERLIJK DELEN, deux organisations catholiques respectivement basées aux Pays Bas et en Belgique.

Nos interventions partent généralement d'une demande d'accompagnement formulée par les organisations paysannes (OP) qui le désirent. Cette demande fait suite à une série d'interventions, si nécessaires, qui aboutissent à un contrat de collaboration matérialisé, entre autres, par un plan d'accompagnement de l'OP par IFC. Toutefois, des cours par correspondance sont ouverts aux acteurs de développement, et portent généralement sur l'apprentissage agricole, la gestion de petits projets et l'autopromotion rurale.

Enfin, IFC offre ses services à d'autres structures d'appui dans des domaines variés, sous forme de prestations.

Qui peut solliciter l'assistance Inades Formation ?
Tout paysan qui est dans tout milieu rural peut solliciter les services d'INADES, à condition qu'il ne soit pas seul. Ce sont des paysans regroupés qui peuvent nous solliciter. Et nous travaillons essentiellement dans les villages.

Vous n'intervenez donc pas dans la ville de Yaoundé par exemple ?

Il peut arriver que nous apportions des appuis techniques à une structure d'accompagnement, qui encadre aussi les paysans sur le terrain. Mais on ne peut pas, par exemple, accompagner les populations d'un quartier de Yaoundé. Pour le moment, on se concentre sur le monde rural.

Sur la base de vos missions, quelle différence faites vous entre INADES et les autres structures intervenant dans le même domaine ?

Ce qu'il faut déjà remarquer c'est que nous sommes très présents sur le terrain. Nous avons une culture de remise en cause permanente et nous avons des valeurs sûres, qui font d'INADES Formation une structure de développement forte et fiable.

Qu'est-ce que vous y gagnez ?

Nous sommes fiers de savoir que nous contribuons, à no-



Photo : RA

tre niveau, au développement rural de notre pays, voire de l'Afrique. L'atteinte des objectifs de développement, fixés de commun accord avec nos partenaires paysans, est notre satisfaction.

40 ans après son implantation au Cameroun, peut-on avoir une idée du bilan de INADES ?

Il est difficile ici de faire un bilan exhaustif ou détaillé de nos activités. Mais on peut dire que, sur le plan pédagogique, INADES Formation accompagne en moyenne 12 000 paysans chaque année. De part et d'autre, on assiste à une meilleure structuration et organisation du monde rural, avec, notamment, l'émergence des structures faitières.

Sur le plan financier, le pouvoir socio-économique des populations s'accroît progressivement. Et cela est dû, en grande partie, aux actions menées dans le cadre des activités génératrices de revenus et de mobilisation des ressources financières endogènes.

Par ailleurs, IFC fait partie de diverses plateformes d'échanges, actifs dans le cadre de l'organisation de la société civile, et est l'un des membres fondateurs du réseau Recherche Actions Concertées Pygmées (RACOPY).

Quelques exemples ?

Il y en a pas mal. Les producteurs de macabo provenant des zones de Nguemendouka, du groupement Maka Nord (dans le yong et Mfoumou), de Abong-Mbang ou Mesamena ont obtenu, en 2009, plus de 63 000 000 FCFA, de la vente de leurs produits. Au cours de la même année, les producteurs d'ignons accompagnés dans l'Extrême Nord ont vendu leurs produits pour 200 075 000 FCA. Du côté de Bamenda, un fonds de solidarité pour le développement mis en place à Bamendankwe a permis à ses membres de mobiliser, en trois ans, plus de 90 millions de francs cfa.

Vous avez évoqué au passage des partenaires. Pouvez-vous être un peu plus précis ? Quelles sont vos sources de financement ?

Nos financements viennent essentiellement de l'appui de nos partenaires financiers qui acceptent d'accompagner le développement rural. J'en ai cité deux tout à l'heure, mais il y en a plusieurs. Il y a parfois l'Union Européenne qui vient à notre secours, en fonction des projets que nous leur présentons.

Vous recevez aussi des fonds de l'Etat du Cameroun ?

Pas encore, pour le moment. En plus des partenaires, INADES Formation peut faire des prestations, de services auprès d'autres structures d'appui, sans toutefois se substituer à un bureau d'études.

iser, analyser, choisir... tout un programme en somme



la femme et des minorités ethniques. Des catégories sociales qui, dans certaines régions, ne bénéficient pas toujours de la considération inhérente à tout être humain. La mission d'INA-

DES Formation Cameroun, n'est donc pas, de l'avis du chef de service pédagogique, de servir de bailleur de fonds aux populations paysannes. Mais de les amener à se prendre en charge ; à comprendre leur environnement et à s'autogérer. Des idéaux qui ne peuvent être mieux atteints que par des groupes. C'est la raison pour laquelle, la cible d'IFC, bien qu'étant le paysan, ne peut se constituer en individu seul. Monsieur KAMEN Claude François est formel à ce sujet : « Nos missions ne visent pas des individus pris isolément. Nous travaillons avec des groupes, GIC, association, communauté... ». L'autre élément à relever ici est le fait que le champ d'action de INADES Formation Cameroun est l'arrière pays, la zone rurale. Et quand on sait que la majeure partie de la population camerounaise vit en zone rurale, l'on imagine bien que le programme d'action de IFC est loin d'être entamé.

ptation

face à la crise agricole en Afrique ». Par la suite, IFC voit le poids de sa cible augmenter, notamment avec la masse de travailleurs mis en chômage, et ayant décidé de replier au travail de la terre. C'est ainsi qu'il décide de revoir et d'adapter ses programmes. En effet, la plupart des nouveaux agriculteurs ont un niveau d'instruction plus élevé. Et ont besoin d'enseignements plus soutenus. L'IFC se croit alors au bout de ses défis d'adaptation, que non ! La décennie 2000 - 2010 soulève des challenges encore plus importants. En plus de la complexification de la société civile, notamment avec les revendications de celle-ci, les financements d'IFC arrivent à termes. Par ailleurs, un nouveau casse-

tête fait son apparition. En plus de la lutte contre la pauvreté et la marginalisation de certaines couches sociales, le VIH/Sida doit dorénavant être combattu. Tout comme une déforestation accélérée, qui rend nécessaire la mise en place des mécanismes de gestion participative des forêts. Mais déjà en 2001, la société civile camerounaise voit le jour. Comme à chaque étape de la vie du Cameroun depuis qu'il s'y est implanté, INADES trouve toujours la passe lui permettant de résister. C'est ainsi qu'au cours des dix dernières années, il a opté pour de nouvelles stratégies, et des approches complémentaires concertées, en développant notamment des partenariats stratégiques.

Entretien Avec

Par Gisèle Mbeï

« Cette signature va faciliter une insertion véritable des personnes handicapées ».



Comment réagissez-vous à la suite de la signature du partenariat qui vient d'avoir lieu ?

Nous venons d'assister à une action forte ; aussi bien sur le plan structurel, que sur le plan de la prise en charge

Insertion sociale : un ballon d'oxygène pour handicapés

► Mbouo Mbouo Oumarou, Représentant d'un réseau d'associations pour personnes handicapées.

effective des personnes handicapées. On se dit qu'avec cette signature, il n'y aura plus, comme nous avons l'habitude de le voir, des personnes handicapées qui souffrent, le long des rues, qui se baladent, montent et descendent, pour s'inscrire tomber dans la mendicité. Je pense donc que cette signature va faciliter une insertion véritable des personnes handicapées. Surtout celles-là qui ne sont pas allées à l'école, ou n'ont pas eu la chance d'avoir des parents qui comprennent que leur handicap n'est pas une fatalité, et qu'ils sont appelés à les soutenir. Certains finissent même des études universitaires, mais n'arrivent pas à intégrer facilement le monde professionnel.

Qu'est-ce que vous envisagez pour les membres de votre réseau d'associations ?

Nous sommes véritablement impliqués dans le processus. La preuve nous avons eu le privilège d'être invités par le Minas à la signature du protocole d'accord. J'avoue

que nous n'étions pas nombreux à bénéficier de cette marque d'estime. Ça signifie que, en tant que groupe, nous allons essayer d'inciter le ministère des Affaires sociales à voir dans quelle mesure nos partenaires et nos membres, qu'ils soient ceux ayant terminés des études ou ceux qui sont dans les rues et ne font rien, il peut les orienter vers la Mipromalo.

Notre travail consistera donc à les recenser et voir dans quelle mesure on peut les insérer véritablement, après cette formation que nous propose notre ministère de tutelle.

Avez-vous joué un rôle particulier dans la signature de ce protocole ?

Un rôle direct, non ! Mais nous avons soutenu le Minas dans ses démarches depuis toujours

En quoi Faisant ?

Evidemment en initiant des colloques, des conférences,

pour lui dire qu'il y a un problème qu'il faut résoudre ; que les personnes handicapées souffrent. Même celles ayant terminé leurs études secondaires ou universitaires, n'ont pas d'emploi.

On s'attendait peut-être à un recensement ?

Effectivement, le recensement a été fait ! Le ministère des affaires sociales a une banque de données des personnes handicapées qui ne font rien. Mais on ne peut pas dire que rien n'a été fait. Certains handicapés ont déjà bénéficié des mesures d'insertion professionnelles du Minas.

Est-ce qu'il y a des filières particulières que vous visez à la Mipromalo ?

Pas forcément. Notre grand souhait est tout simplement de voir que la majorité, sinon la totalité des personnes handicapées, soit insérées socialement. C'est très important pour nous autres, leaders d'associations.

Le Directeur exécutif du Fonds mondial pour la lutte contre le Sida, le paludisme et la Tuberculose venait prendre part à la célébration de la 4e édition de la journée africaine de réduction de la mortalité maternelle et néonatale.

► Coopération sanitaire Visite du Pr. Michel Kazatchkine à Yaoundé



Photo : Google.fr

Sur invitation officielle du couple présidentiel camerounais, le Pr. Michel Kazatchkine a séjourné au Cameroun du 07 au 08 mai dernier. Un séjour marathon au cours duquel l'illustre hôte a eu des échanges très fructueux avec les autorités camerounaises et qui s'est achevé par un point de presse au siège des Synergies africaines. Interrogé sur les raisons de l'absence des vaccins préventifs contre le Sida et le Paludisme, l'orateur a répondu à la presse que la recherche sur ces vaccins respectifs butent encore sur des hypothèses et non sur les modèles. Il dira également à l'assistance que les méthodes et techniques de lutte contre le Paludisme utilisées jusqu'ici sans grands résultats sont financées selon la demande faite par les Etats, en conformité avec la politique mise sur pied par l'Organisation Mondiale de la Santé (Oms).

Le Pr. Kazatchkine qui a apprécié le grand succès du programme Round 09 sur le Paludisme et la Tuberculose, a précisé que l'échec de ce programme sur le Sida est simplement le fait des défaillances techniques observées dans le dossier de soumission. Créé en 2002 par les donateurs, pour accroître considérablement les ressources rentrant dans la lutte contre ces trois maladies, au bénéfice des régions du monde les plus nécessiteuses,

Le Fonds mondial constitue la principale source de financement des programmes de lutte contre ces maladies au Cameroun et dans le monde, avec 18,4 milliards de Dollars approuvés, pour plus de 572 programmes repartis dans 140 pays.

Sur 20 soumissions aux neuf appels à proposition (round) lancé entre 2002 et 2008 au Fonds mondial par le Cameroun, seulement 08 ont été éligibles. A savoir : le Round 03 en 2003, 03 accords sur le Sida, le paludisme, et la Tuberculose d'un montant de 46,765 milliards ; le Round 04 en 2004, 01 accord sur le Sida à hauteur de 8,17 milliards ; le Round 05 en 2005, 02 accords sur le Sida et le Paludisme d'un montant de 14,063 milliards ; le Round 09 en 2008, où l'on a enregistré 02 accords classés en catégorie 2 sur le Paludisme et la Tuberculose d'un montant de 84,619 milliards.

La soumission VIH/Sida classé en catégorie 3 n'a pu être financée au cours de ce Round et nécessite des modifications pour être resoumissionné au Round 10 dont l'appel à proposition est prévu en ce mois de mai 2010. Toutefois, un accord de financement de 08,187 milliards relatif à la continuation des services en faveur des personnes vivant avec le VIH/Sida a été consenti pour une période de 02 ans.

Il faut noter que les bénéficiaires de ces financements sont respectivement l'Etat, les ONG comme CARE, PLAN, IRESCO, CHP et BCH Africa.

R. Aromaté

Le projet d'amélioration de la compétitivité agricole (Paca), a été lancé en avril dernier, à Yaoundé.

► Agriculture Un nouveau cadre d'expression pour les producteurs.

Améliorer la compétitivité des organisations de producteurs éligibles travaillant sur les filières ciblées, et les revenus des exploitants agricoles des dites organisations. Ainsi se résume l'objectif de cette institution, dont les bénéficiaires sont principalement les acteurs de la société civile. A savoir, les organisations non gouvernementales et les associations d'agriculteurs et d'éleveurs.

Il s'agit donc d'un cadre d'expression de plus, pour ces derniers, qui ne demandent qu'à être encadrés. L'agropastoral, faut-il le rappeler, est, pour ce qui est du Cameroun, essentiellement tenue par le secteur informel. Et à ce titre, il a besoin d'encadrement. C'est sans doute conscient de cela, que la banque mondiale a consenti un financement de l'ordre de 50 milliards de francs cfa, pour donner vie au Paca.

De belles perspectives

Les résultats escomptés pour la population sont nombreuses et charrient beaucoup d'espoir, au regard de l'enveloppe globale affectée au projet plus de 60 milliards de Fcfa. En effet, outre les petits exploitants et leurs organisations, qui sont les bénéficiaires directs,

l'on retrouve, dans le registre des bénéficiaires indirects, les populations vivant en zones rurales. Celles-ci verront leurs infrastructures routières réhabilitées, du fait des besoins de suivi des agriculteurs et éleveurs et surtout de la collecte de leurs productions. Ensuite il y a les transporteurs, les commerçants et les agro-industries qui ont là, de nouvelles opportunités d'affaires. Il est à noter que le projet s'étendra sur les sept régions que sont



le Centre, le Nord-ouest, l'Extrême Nord, l'Est, l'Ouest, le Sud et le Littoral et concerne les filières agropastorales : (riz, maïs, plantain, palmier à huile, porc et volaille). Il durera cinq ans.

Emmanuel Ondo

Chiffre

4 62 enfants de la rue ont été identifiés entre 2008 et 2010. 119 de ceux-ci ont retrouvé leurs familles. Soit 52 résidant actuellement en famille. Par ailleurs, 62 enfants de la rue

identifiés ont retrouvé le chemin de l'école. Des petits pas qui augurent peut-être des lendemains de succès, pour le projet de lutte contre le phénomène.

Fiche technique du Paca

2010 : Lancement
Filières : Riz, maïs, plantain, palmier à huile, porc, volaille.
Régions ciblées : Centre, Nord-Ouest, Extrême-Nord, Est, Ouest, Sud, Littoral
Bénéficiaires directs : Petits exploitants et leurs organisations/associations
Bénéficiaires indirects : Populations rurales, commerçants, transporteurs, industries agroalimentaires.

Composantes du projet : Réhabilitation des infrastructures économiques, Appuis institutionnels et renforcement des capacités, Coordination et suivi du projet.
Maîtrise d'ouvrage : Minader, Miniprio
Durée du projet : 05 ans
Coût : 82 milliards de dollars us
Financement : IDA : 82 millions ; GVT 12,5 millions ; bénéficiaires 9,5 millions

Exposition

► Une semaine pour vendre l'industrie agroalimentaire

Le premier salon international consacré à celle-ci, s'est tenu du 07 au 14 mai derniers, à Yaoundé.

C'est l'esplanade arrière de l'hôtel de ville qui a servi de cadre à cette manifestation très courue. Initiative de l'agence de communication REFLEX, le premier salon International de

intervenants de la chaîne de production agroalimentaire. De l'avis de Mme Motto Atsama, Régisseur général du SIALY, il s'agissait de « vendre le label Cameroun ; regrouper tous ceux qui sont dans la filière, de l'amont vers l'aval. C'est-à-dire la recherche, la culture industrielle, la transformation, la commercialisation et même le financement ». Le Sialy s'est en effet donné pour objectif de rapprocher les différents compartiments de la chaîne, pour une recherche concertée des solutions, et un développement durable de l'agriculture.

C'est ainsi que l'on a eu droit, la semaine dernière, à la présence des structures comme GRA-

DIT, qui fait dans la fabrication des machines de transformation, telles que des pressoirs à huile de palme ; des égraineuses etc. Entre les stands proposant des variétés culinaires des différents coins du pays, ceux proposant des produits originaux de la pharmacopée traditionnelle, et les équipementiers, il y avait matière à voir et à déguster. On sait ainsi depuis la semaine dernière, qu'il existe par exemple des collyres à base des plantes médicinales, c'est-à-dire sans composants chimiques. Bien plus, la promotrice et son staff n'ont pas voulu s'arrêter

aux seules festivités externes, et tomber dans le piège des événements qui n'existent que le temps de leur tenue. C'est ainsi que, conférences, débats et autres ateliers de réflexion, ont meublé la semaine d'exposition.



Bréatong (l) avant événement. Au centre, le Régisseur général de l'Industrie Agroalimentaire de Yaoundé (SIALY), s'est voulu une plateforme regroupant tous les



Les Industriels fortement représentés

Les deux ouvrages ont été dédiés, le 21 avril dernier, à Yaoundé.

Livres

► « Des prénoms comme un chapelet de cauchemars », egrené pendant « Le 3ème congrès »

Ce livre est un recueil de nouvelles, écrites par Abomo-Maurin Marie. Le professeur de lettres raconte des histoires d'un ensemble de jeunes filles, qui ont un point commun : la tragédie. Dans un mélange de tragédie, de déception, de désillusion, de cupidité et d'espoir, elle a su trouver un lieu commun pour servir d'estrade d'expression pour des mésaventures isolées de par les origines de leurs victimes, mais proches par le résultat auxquelles elles ont abouti : l'avion. « Des prénoms comme un chapelet de cauchemars » plonge donc le lecteur dans l'univers exécrable des pratiques mystico-religieuses, qui gouvernent la conquête du pouvoir au Cameroun. Un univers qui ne connaît ni le fils, ni la fille, ni l'épouse. Un univers d'homosexualité, de pédophilie et même d'abus sur sa propre progéniture. Un des personnages de cette œuvre qui en a fait l'amère expérience, c'est bien Aurélie, à qui le père géniteur aura arraché la virginité, pour une ascension sociale. D'ailleurs le sort des autres personnages que sont : Neomie, Agathe, Mireille,

Pauline et Marilou, n'est guère plus enviable. Un recueil qui victimise la femme, tout en transformant l'homme en bourreau. Toute chose qui n'a pas laissé indifférent l'important partenaire de lecteurs qui ont pris d'assaut la Centrale de lecture publique, réquisitionnée pour la dédicace de cet ouvrage.

« Le 3ème congrès » : plaidoyer pour les héros de l'ombre. Deuxième œuvre présentée lors de cette soirée littéraire, Chantal Julie Mlend qui n'est pas à sa première publication aux éditions Ifrikiya, a tenu à travers son roman, à rédiger un

véritable plaidoyer pour la culture camerounaise en général et Bassa en particulier. Cette technicienne principale en pharmacie, après s'être lamentée sur le « calvaire des drépanocytaires » s'insurge cette fois contre le traitement réservé à la génération des héros de l'ombre. Contre la dictature du modernisme, devant laquelle les chefs traditionnels se résignent. Une œuvre d'intérêt et d'actualité, en ce moment où l'on note un regain d'intérêt pour ces unités de commandement instituées par le colon. Et où les nantis sont les seuls respectés. Dans son propos liminaire, Chantal Julie Mlend situe, elle-même, le contexte et le sens de son « congrès ».

Pour elle, il ne s'agit pas d'un roman régionaliste comme on pourrait le penser, au regard de l'ère géographique prise comme théâtre des événements relatés. Ce roman pose un problème de fond : qu'en est-il des nombreux combattants de l'ombre, qui ont contribué à calmer les ardeurs, lors des luttes d'indépendance ? Tant il est vrai que, selon elle, seules deux catégories d'hommes sont portées au panthéon de l'histoire. A savoir : l'homme de pouvoir et les martyres. Pourtant d'autres catégories ont apporté une contribution importante à la société, par leur combat de pacificateurs. En somme c'est un plaidoyer pour la préservation de la culture africaine et camerounaise en particulier, qui est exprimé dans « le 3ème congrès ». Un plaidoyer pour les vieillards, les chefferies et les martyres de l'ombre. Deux nouvelles publications donc, à mettre à l'actif des éditions Ifrikiya. A lire...

Roger Atangana

Communiqué :

Le public de la ville de Yaoundé et ses environs est informé qu'une association dénommée « Mineurs en difficulté » (Mindil), offre une assistance gratuite à tous les mineurs gardés à vue, dans les commissariats et les brigades de gendarmerie, et ceux placés en détention provisoire à la prison.

Une équipe d'Avocats et de juristes spécialisés sur la question des mineurs, et des assistants sociaux, est disponible tous les jours ouvrables, de 08 heures à 17 h 30 minutes.

En cas de nécessité, bien vouloir appeler aux numéros suivants :

- 22.30 53 97 - 99 67 52 31 - 99 20 25 51 - 99 82 59 51 - 94 43 34 71 - 77 86 55 28 - 75 73 65 48

Ou nous écrire à l'adresse e-mail cmineur2000@yahoo.fr

Mineurs en difficulté, « Choisir d'oser »

12 Exclu : Révelations d'un mineur ancien détenu

« La prison est un autre monde ;
il ne faut pas souhaiter d'y aller... »

► Z.J. Ancien pensionnaire de Kondengui

Vous avez eu des problèmes en justice et vous avez été assisté par l'association « Mineurs en difficulté ». Racontez-nous un peu ce qui vous a amené devant la barre ?

J'ai été amené devant la justice pour complicité d'abus de confiance. C'est le motif qui était collé à mon dossier. Suite à la perte d'une moto de marque Nanfang, appartenant à une dame qui s'appelle Zambo.

Comment ça s'est passé ?

En date du 11 mars 2008, on nous a conduits au parquet d'Ekounou, où on nous a signé un mandat de dépôt pour la prison de Kondengui. Après trois mois, je n'étais toujours pas assisté. Au quatrième mois, lors d'une audience à Ekounou, c'est là que je rencontre Maître Engo qui, en plus, est mon « grand frère » (Ndir (Me Engo est originaire de la même ère géographique que l'intéressé)), au niveau du parquet. Il m'a posé un certain nombre de questions auxquelles j'ai répondu.

Que s'est-il réellement passé avec la moto ? Racontez nous cette histoire.

Il y avait un gars qui s'appelait Anglo, en fait, c'était son sobriquet (sourire en coin), avec lequel je vivais à la laverie de Mvan, face Texaco. On y dormait même ensemble. Un jour, il est venu à la laverie et m'a dit qu'il travaillait avec la moto. C'était exactement le 10 février 2008. Il m'a alors fait ce qu'on appelle « lancement ». J'ai travaillé avec cette moto toute la journée. Aux environs de 19 heures, dans la zone de Sofavinc à Nsam, j'ai été interpellé par un des gars qu'on côtoyait dans la rue. J'ai garé la moto et je me suis mis à causer avec lui, pendant environ deux heures de temps. A mon retour, la moto avait disparu.

Comment vous a-t-on interpellé ?

Ayant perdu la moto, j'ai eu peur de revoir mon ami. Je me suis alors rendu à Mbalmayo, pour m'éloigner de lui. J'y ai passé deux semaines. C'est à mon retour qu'on m'a interpellé. Ce jour là, je me rendais chez un cousin du village, qui travaille à la Gp, et qui habite Efulan Pont. Avant de prendre la moto, je l'avais présenté à Anglo, pour qu'il puisse me chercher chez lui, en cas de problème. Or, étant à Mbalmayo, mon ami était déjà allé lui poser le problème. Et mon cousin a donné son numéro de téléphone à la propriétaire de la moto. Au moment de partir chez lui, je l'ai appelé et il m'a dit qu'il n'était pas à la maison. Néanmoins, m'a conseillé d'y aller, car sa femme était en place. Quand j'arrive je trouve effectivement sa femme entrain de faire la lessive dehors. Mais à l'intérieur de la maison, je trouve une femme assise, avec un monsieur en civil, qui disait qu'il était un homme en tenue. A peine je me suis assis, il a commencé à me questionner. Il m'a demandé si je connaissais N. B (Anglo). Ensuite, il m'a demandé ce qui s'est passé avec la moto, je leur ai expliqué. Ils m'ont alors pris dans la voiture de la dame, et m'ont amené à la brigade d'Odza, où j'ai été mis en cellule. J'y étais même seule. Puisque mon ami n'était pas là. On m'a d'abord défilé au parquet seul. C'est le procureur qui a renvoyé le dossier à la brigade pour qu'on le recherche.

Et on l'a finalement retrouvé ?

Oui ! Puisqu'il était toujours à Mvan.

Aviez-vous eu droit à l'intervention d'un assistant social à la brigade ?

Non, il n'y avait pas d'assistant social. Les seules personnes que j'avais devant moi c'étaient les enquêteurs et ceux qui m'ont conduit là-bas.

Parlez nous de votre séjour à la prison de Kondengui

La vie là-bas, c'est le calvaire ; ce n'est pas une vie des humains. Une mauvaise vie ; les maladies et autres. Il ne faut pas souhaiter d'y aller.

Pouvez-vous être un peu plus précis ? Qu'avez-vous réellement vécu de ce côté ?

Non seulement il y avait des maladies, mais aussi, il y avait le problème de l'alimentation. La nourriture n'était pas du tout bonne. D'ailleurs, elle n'était même pas variée. C'était la même chose chaque jour. Ils ont un menu là-bas qu'ils appellent le « Kontchap » ; un mais

chaque morceau coûtait 25Fcf. Il avait aussi de petits restaurants où tu pouvais manger le haricot, le riz ou le poisson.

Il se dit que des gens mangent les souris en prison. Avez-vous vécu cela ?

Non, je n'ai jamais vu ça. Les seuls problèmes que j'ai vus c'était l'homosexualité et la mauvaise alimentation.

Quels étaient vos rapports avec les gardiens de prison ?

une cellule disciplinaire. Il en a pour au moins deux semaines, avant de rejoindre son local.

A vous entendre, vous n'étiez pas dans un quartier pour mineurs ?

Non, je n'étais pas dans un quartier pour mineurs. J'étais au quartier Kossovo. Donc, mon complice et moi n'étions pas dans le quartier dont vous parlez.

*** Lenteurs administratives**



mélangé au haricot et à l'huile rouge. Parfois c'était le riz qui n'avait pas bien cuit...

Il y avait quand même de l'eau courante ?

Oui, il y avait l'eau courante et la lumière. Ce qui fait que, on était quand même informé.

*** Au royaume de la pédophilie et de l'homosexualité**

Etiez-vous en contact avec les majeurs ?

(Sourire) La prison c'est un autre monde. Quand tu entres en prison étant nouveau, la première des choses qu'ils vont te faire, c'est te dépouiller de tout ce que tu as de bien sur toi. Les habits, les chaussures ou les bijoux. En fait ils te proposent de l'argent pour les vendre, pour essayer de survivre, c'est-à-dire essayer de varier, et manger pour une ration pénale. Certains proposent même de coucher avec d'autres garçons. Dans les cellules, il y a des prisonniers qui ont même déjà leurs femmes, qui sont des hommes. On enregistrait plusieurs cas de viol chaque jour.

Quand on a vendu ses habits, à quoi te sert l'argent ? Est-ce qu'il y a un marché là-bas ?

Chaque matin, de lundi à dimanche, il y avait des commerçants des bâtons de manioc cru, des avocats, des bananes, qui venaient vendre ces produits. Pour le manioc par exemple, on coupait le tubercule en morceaux, et

L'essentiel des prisonniers sympathisent avec eux. Mais comme nous étions nouveaux, on se contentait d'observer, en attendant le jour de la prochaine audience.

*** L'école de la barbarie**

Est-ce qu'on vous battait ?

Il y a souvent les bagarres. La prison est constituée de locaux. Chaque local a un chef local, un commissaire local et un maire local. C'est donc le chef local qui s'occupe de l'ordre et de la sécurité du local. Le commissaire l'assiste, et le maire s'occupe de la propreté. Il y avait aussi les quêtes télévision, chaque dimanche, à raison de 100 Fcf, pour regarder la télé. Quand il y avait donc les bagarres, généralement là où on appelle les casinos. C'est des endroits où on joue au Djambo avec la carte. Et comme on mise de l'argent, il arrive qu'il y ait des disputes. En ce moment la bagarre déclenche et chacun sort ses armes : poignons lames, gourdins.

Comment vous faites pour avoir ce matériel ?

Je n'en sais rien. Ils disaient que c'est pour les grands bandits. On les observait seulement.

Les gardiens de prisons vous ont-ils fouetté ?

Quand un cas éventuel de bagarre arrive, si c'est en journée, les gardiens de prison entrent, on traduit le concerné en cellule. Car, à l'intérieur de la prison, il y a

Vous êtes sorti de prison quand ?

On a rendu la décision au mois d'avril, mais je suis sorti 4 mois après, c'est-à-dire au mois d'août 2009.

*** La réinsertion**

Que faites vous depuis que vous êtes sorti de prison ?

Je suis renté au village où j'ai repris les classes. Je suis inscrit en 3^e et je conduis également la moto, pour me faire un peu d'argent. Grâce à Dieu, je n'ai pas tout perdu, même comme je n'ai pas pris une inscription en première, où j'étais déjà.

Etes-vous tenté de répéter l'acte qui vous a amené en prison ?

Jamais de la vie. La prison n'est pas un endroit bien, et je ne souhaite pas y retourner un jour.

Un mot à l'endroit de l'association Mineurs en difficulté, qui vous a aidé à sortir de prison ?

Tout simplement : merci de m'avoir assisté et aidé à sortir de prison. Sans elle, je crois que j'y serais encore. Puisque je ne pouvais pas me payer un avocat.

Recueillis par S.B.

* Les intertitres sont de la rédaction

La révélation est du ministre du travail et de la sécurité sociale

Code du travail camerounais Bientôt la révision

Répondant aux questions d'un journaliste de la Crtv, dans sa tranche d'information matinale du 29 avril dernier, Robert Nkili a balisé le chemin d'une révision du code du travail camerounais. Alors qu'il était appelé à s'expliquer sur le choix du littoral pour le lancement des festivités de la 142ème édition de la fête internationale du travail, et surtout le thème de cette célébration au Cameroun, le Mintss a souligné que ce texte devrait être revu. Et Dieu seul sait que des limites, la loi du 14 août 1992 portant Code du travail camerounais, en a. Et la question est d'autant plus préoccupante,

que certaines de ses dispositions sont en contradiction avec les conventions internationales, dûment ratifiées par le Cameroun. C'est ainsi qu'il admet l'hypothèse de signer un contrat de travail avec un mineur de 14 ans, alors même que l'Organisation Internationale du Travail (OIT) interdit le travail des enfants. A moins que la définition que cette organisation donne de l'enfant se limite à un âge inférieur. Qui plus est, la grille salariale définie par la classification professionnelle type est en déphasage avec les données économiques et sociales réelles. C'est sans doute ce qui explique l'avalanche des

revendications dans diverses entreprises, et la naissance chaque jour, des conventions collectives, par secteur d'activité. Quid des nouvelles compétences, et activités jusque là ignorées, et que le monde contemporain, dicté par le modernisme et la technologie a créées ? Tout simplement qu'il était grand temps pour qu'on y pensât. Vivement donc que le syndicalisme pèse de tout son poids dans son élaboration, pour en faire un document de référence, pour le bien social.

E.O.

Chronique

Des grèves mort-nées



Le Cameroun, de concert avec le monde, vient de célébrer la ... fête internationale du travail. Sous le thème, « Combattions les vulnérabilités en milieu professionnel ». Comme d'habitude, l'on a eu droit à beaucoup de discours, et surtout de festivités. Les syndicats sont montés au créneau, pour des diatribes, plus du tout nouvelles pour les décideurs. Il y a même eu des contre célébrations, marquées par des défilés en marge de ceux officiels. Un certain syndicat a ainsi organisé un « défilé » à un endroit autre que le boulevard du 20 mai, pour mieux faire entendre ses revendications. Des signes qui marquent la fragilité même du mouvement syndical au Cameroun, et poussent au regret, quant à l'issue presque désespérée, des grèves organisées dans notre pays.

Il ne s'agit surtout pas de faire l'apologie de la revendication intertemporelle, mais de poser sur la balance le syndicalisme camerounais. Lorsqu'elles ne finissent pas dans une confusion totale, comme ce fut le cas en 2008, avec la récupération qui s'en est suivi, les grèves de chez nous meurent dans l'œuf. Normal ; le conflit d'intérêts égoïstes en est la première cause. Et l'expérience a montré que l'on ne braille que tant qu'il n'y a pas son intérêt personnel. Le cas échéant, l'arme change d'épaulé. On a ainsi régulièrement droit à des communiqués et contre communiqués, qui traduisent le mal être et la désorganisation des syndicats. Finalement au Cameroun, la grève réside que le temps de déclarer le mot d'ordre. Encore que, dès que deux personnes se concertent, l'une qui, forcément, est une habituée des coups bas, le rapporte généralement plus haut, dans l'espoir de rentrer en possession de quelques copécques. Et avec ça l'on s'étonne encore de ce que même au sein des syndicats des luttes de pouvoir et de positionnement prennent le pas sur le véritable dessein de ces organisations, sensées militer en faveur des changements et du respect des droits de leurs membres. Dû encore que, à un bout de la ville, des taximan ramassent sereinement des clients, pendant que leurs confrères font grévent ailleurs.

Ardent défenseur des droits et libertés individuelles, il milite pour un partenariat gagnant dans tous les secteurs.

Portrait Pierre Nyemneck : visage d'un syndicaliste engagé

Né en 1965, ce diplômé en mécanique automobile apparaît aujourd'hui comme le porte étendard de la nouvelle génération des leaders syndicaux camerounais. Dès 1982, Pierre Nyemneck entame une carrière de camionneur qui le mènera tour à tour à Chantier Moderne, dans la construction de l'axe Yaoundé - Douala, Socaret les puis à Via d'où il démissionne en 1997. Irrité par le traitement et les conditions de travail



de ses camarades, il décide de se lancer dans le mouvement syndical, pour défendre les droits et intérêts de ces derniers, bafoués. C'est ainsi que, avec Woukono Daniel, il crée le Syndicat national des camionneurs du Cameroun (Synacac), le 14 septembre 1998. Pierre Nyemneck occupe le poste de Secrétaire général. 2 ans plus tard, il démissionne de nouveau pour protester cette fois, contre la tribalisation du mouvement par son président. Selon lui, sieur Woukono, d'origine Bamoun, installe ses frères ethniques dans tous les postes importants. A la même période, Bell Luc René qui officie comme délégué général à la Sûreté Nationale l'entraîne dans ses services. Il y parti-

cipe avec succès à des multiples opérations et missions dont la plus importante en Corée du Sud, aux côtés du Dgsm. Une aventure qui s'arrête en 2002. De retour dans le milieu syndical et constatant l'inertie du Synacac dans la recherche des solutions aux problèmes des camionneurs, il décide cette fois avec le soutien de son ami Ze Joseph, de lancer, le 26 novembre 2003, l'Union nationale des camionneurs professionnels du Cameroun (Unpcp) l'union est rapidement implantée dans les 10 provinces et quelques départements jugés stratégiques, comme la Kadei, le Lom et Djerem, le Fako, le Logone et Chari... Conscient de l'ignorance de leurs droits par ses membres, il initie des sessions de formation et de sensibilisation au près des employeurs. Des démarches qui resteront sans suite. Les 04 et 05 janvier 2005, l'Unpcp lance un mot d'ordre de grève qui, en 48 heures paralyse l'activité économique du pays Robert Nkili (Ministre du travail et la sécurité sociale) et Jean Bernard Sindou ministre des Mines de l'Eau et de l'Energie, au nom du gouvernement, entame des négociations, qui aboutiront le 18 janvier 2005, à la signature d'une convention collective jamais, mise en application jusqu'à ce jour. Fait étonnant, l'Unpcp qui a pourtant déclenché le mouvement est exclue des négociations et de la signature de la convention par les transporteurs, ces derniers jugeant ses activités et ses revendications au dessus de la normale (350 000 Fcfa/ mois pour les chauffeurs et 90 000 Fcfa/ mois pour les aides - chauffeurs). Malgré cette frustration, Pierre Nyemneck et ses camarades savourent la victoire. En 2006, le président chinois Hu Jin Tao doit séjourner au Cameroun. Fai Yengo Francis alors gouverneur du Centre signe un arrêté interdisant la traversée de la ville aux camions

gros porteurs pendant 4 jours. Les opérateurs économiques qui craignent de gros manques à gagner crient au scandale. Cette fois entouré de Baby Garba et Ronald Clément Atissa du Synacac, Pierre Nyemneck obtient de BÉU Assomo, préfet du Mfoundi, d'escorter et convoier tous les camions en attente aux entrées de la ville tous les soirs. Une fois de plus la satisfaction est générale. En cette même année (2006), il initie une plate forme de dialogue intersyndicale dénommée Comité de solidarité des syndicats employeurs et employés du secteur des transports urbains, interurbains et routier (Comsossy Tracaim-Vir) pour aider les acteurs de ce secteur à mieux gérer leurs différends. Devant l'échec de cette initiative (impossibilité d'aboutir à un dialogue franc entre employeur et employés), l'inépuisable Nyemneck qui fait preuve de beaucoup de créativité se consacre cette fois à la création de la confédération générale des syndicats de transport du Cameroun (Cgsc) qui voit le jour le 20 février 2008, avec un certain Samen Patrice au Secrétariat général. Pierre Nyemneck qui n'échappe pas au profil fait des leaders syndicaux camerounais (faible loïcaille) a su trouver sa place dans un mouvement syndical national endin à des querelles de toutes sortes, qui lui enlève tout sens d'éthique. Ardent défenseur des droits et libertés individuels, il milite pour un partenariat gagnant - gagnant dans tous les secteurs de la vie du cameroon, qui ne manquent pas de ressources, et regrette amèrement le manque de synergie d'action entre les 07 centrales existant au Cameroun, dont les leaders sont plus à la solde du gouvernement que des intérêts des travailleurs.

Par R. Aromché

C'est le principal point qui marque les esprits quand on franchit l'enceinte de cette maison d'arrêt.

Salubrité

La prison de Mbalmayo, une exception de propreté.



propreté extérieure, se réconforte dans son impression préalable.

A moins que celle-ci ne soit simplement due aux travaux de réhabilitation, d'il y a quelques temps. Quoi qu'il en soit, « l'humanitaire » se fera le devoir de promener son lecteur dans les entrailles de cette structure, pour se rendre compte des faits rapportés, en image. Notamment en réalisant un reportage sur ladite prison. Reste simplement à savoir si cette propreté d'apparence se matérialise dans les comportements. En tout cas les mineurs rencontrés n'étaient pas des spécimens de saleté. Ils avaient plutôt bonne mine ; malgré leur statut.

L'Humanitaire

Mensuel d'informations sociales
B.P : 13448 Ydé - Tél : 22 30 53 97

Une Publication de l'Association
Mineurs en difficulté

Comité Editorial

Roger Atangana
Nkoa Atangana
Christian Engo
R. Aromché
Gisèle Mbei
Secondine Bando

Conseil Editorial

Eloundou Ndzicé

Secrétariat

Thérèse Nelly Nsoudou

Infographie

Maurice Njem

Impression

2b Graphics

On aurait sans doute pensé à une mise en scène, si notre arrivée avait été signalée au préalable. Pourtant, il n'en a été rien. En toute surprise, nous sommes arrivés à Mbalmayo, dans le cadre d'une descente de prise de contact de l'Association « Mineurs en Difficulté ». Et la leçon que nous en avons tirée est que le milieu carcéral peut aussi être viable. D'autant plus que le patron des lieux nous a accordé une autorisation de visiter les différents quartiers. Aussi bien dans les toilettes et les cuisines du quartier des femmes que le quartier des mineurs, du reste nouvellement aménagé, la propreté est de mise. Du coup, le visiteur qui, dès l'entrée, est frappé par la

14 Perles du palais

► Le temps dans la procédure pénale du mineur : sacrifice du modèle tutélaire au profit du modèle légaliste ?

Si le mineur est celui là qui n'a pas atteint l'âge de la majorité qui est de vingt ans, en matière pénale, est dit mineur toute personne qui a moins de dix huit ans au moment où l'infraction est commise.

Il s'en suit que le mineur est un enfant encore en formation tant sur le plan physique que psychologique. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il bénéficie d'un traitement de faveur lorsqu'il est poursuivi pour avoir commis une infraction (un fait interdit par la loi). Conscient du fait que le mineur est un « être fragile », les conventions internationales ont mis sur pied une politique criminelle qui repose sur la nécessité de connaître qui et jugé plutôt que de juger l'infraction elle-même. Mais le législateur pénal camerounais ne semble pas avoir intégré dans toutes ses composantes la politique criminelle en matière de délinquance juvénile ; au-delà des avancées qu'il faut apprécier à leur juste valeur, une lecture approfondie du code de procédure pénale camerounais laisse un goût d'inachevé. C'est notamment le cas du facteur temps qui semble n'avoir pas été suffisamment pris en considération par le législateur pénal pour ce qui est du cas spécifique du mineur. Notre analyse sera consacrée à l'impact du facteur temps en procédure pénale du mineur au Cameroun. Si nous prenons en considération l'un des slogans du ministère de la justice à savoir : « lenteur judiciaire, déni de justice », l'on est en droit de se demander si le temps n'est pas un facteur « d'aboutissement » du mineur surtout lorsqu'il est privé de liberté. Si le modèle tutélaire est perçu comme celui qui permet l'application des règles souples favorisant l'enfant en difficulté, celui dit légaliste entraîne l'application des règles strictes, « dura lex sed lex ». Des deux modèles, la politique criminelle en matière de délinquance juvénile opte pour le premier. Mais fort est de constater que la loi va souvent en contradiction de l'objectif primordial de la justice des mineurs qui est la résocialisation de ces derniers. Dès lors, de l'enquête préliminaire au jugement le facteur temps joue un rôle néfaste pour l'enfant. Il y a par conséquent lieu de se demander si le cadre temporaire ne contribue pas régulièrement à la désocialisation du mineur ?

Primo : l'encadrement juridique de la garde à vue : l'oubli à peine voilé du cas des mineurs délinquants.

Le traitement du mineur dans la phase de l'enquête préliminaire est identique à celui du majeur. Sinon comment interpréter cette omission du législateur aux articles 700 et suivants du code de procédure pénale. Du titre XV consacré à poursuite et au jugement des mineurs, le chapitre premier traite de la mise en mouvement de l'action publique. Mais aussi curieux que cela puisse paraître, l'article 700 du CPP engage directement avec l'information judiciaire. La lecture des dispositions de l'article 715 du code de procédure pénale permet de comprendre que l'enquête préliminaire du mineur est identique à la procédure de droit commun. Au-delà de l'absence de cellules spéciales pour mineurs dans les commissariats et gendarmerie qui a pour conséquence que les bandits de grands chemins sont mélangés avec des enfants, les délais de garde à vue, lorsqu'ils sont effectivement respectés sont identiques tant pour les mineurs que pour les majeurs. Les articles 119 et 120 du code de procédure pénale permettent de constater que le délai de garde à vue dans les commissariats et les brigades de gendarmerie est de quarante huit heures renouvelable deux fois. Ce qui signifie qu'en l'absence des dispositions spéciales, le mineur peut être gardé à vue pendant six jours en attendant d'être traduit devant le juge d'instruction. Mais régulièrement, les mineurs que

nous rencontrons battent rapidement en brèche ces délais légaux d'aucun sont gardés à vue durant deux semaines après leur interpellation, toute chose qui favorise leur contact avec des adultes facteur de leur « désocialisation ». Il serait donc judicieux d'instaurer un assistant social dans chaque unité de gendarmerie ou de commissariat qui devra travailler en étroite collaboration avec un procureur spécial pour enfants. D'autres part, le législateur devrait réglementer cette phase des procès pénal en réduisant de moitié les délais de garde à vue pour mineurs et en interdisant qu'ils sont gardés dans les mêmes cellules que les majeurs. Quid de l'information judiciaire ?

Secundo : la longue détention provisoire ; un facteur de « désocialisation »

Si l'information judiciaire du mineur est règlementée avec un accent sur la personnalité de ce dernier à travers la faculté et non l'impératif donné au juge d'instruction « d'effectuer toutes diligences et investigation utiles à la connaissance de la personnalité du mineur », force est de constater que les délais des détentions provisoire du mineur sont identiques à celui du majeur. C'est ainsi que les articles 221 et suivant du code de procédure pénale prévoient que la durée de la détention provisoire six mois, et de douze mois exceptionnellement pour les délits et de dix huit mois pour les crimes. Mais le silence du législateur sur le cas du mineur est assez étonnant. Car, lorsqu'on sait dans quelles conditions sont détenus les personnes « en situation » l'on est en droit de se demander si, à force de rester en contact avec les majeurs, le mineur placé en détention provisoire pour avoir volé un paquet de cigarette ne sera pas capable de cambrioler un super marché, une banque ou même de tuer lorsqu'il aura purgé sa peine.

Tertio : le jument : la mise en état du dossier de procédure, cause de lenteur judiciaire.

L'institution du tribunal pour enfant est née aux États-Unis et a rapidement été adoptée par la plupart des pays respectueux des droits de l'homme en général et des droits de l'enfant en particulier. Si le Cameroun, dans le préambule de la constitution du 18 janvier 1996 « affirme son attachement aux libertés fondamentales inscrites dans la déclaration universelle des droits de l'homme... et toutes les conventions internationales y relatives dûment ratifiées... » il y a bien de noter que la plupart des conventions relatives aux droits de l'enfant ont été ratifiées par le Cameroun. En substance, les États doivent privilégier l'éducation de l'enfant en mettant l'accent sur sa résocialisation. A travers cette politique criminelle, l'État protège la famille en général et l'enfant en particulier. Mais la mise en pratique du code de procédure pénale pose beaucoup des problèmes liés notamment aux lecteurs judiciaires. En effet, certaines conditions doivent être réunies pour qu'un dossier soit en état d'être jugé ; il en est ainsi de : 1°) La présence des parents du mineur délinquant. Cette exigence ne pose pas de problème lorsque l'enfant vivait en famille avant la commission de l'infraction. Mais dans la pratique, les mineurs justiciables devant les juridictions de Yaoundé centre administratif et Yaoundé Ekoumou sont à 70% sans famille. Cet obstacle entrainera de multiples renvois. Pour pallier à cette difficulté, il serait judicieux que des organes en charge des mineurs puissent représenter les parents

défaillants. L'article 702 du code de procédure pénale offre cette latitude au juge d'instruction lorsqu'il dispose en son alinéa 1er a que le juge d'instruction peut confier « la garde d'un mineur à ses parents... ou toute autre personne digne de confiance... à un centre d'accueil ou d'observation... ». Nous pensons que rendu à la phase de jugement, le tribunal, ayant constaté que la famille du mineur a démissionné de ses obligations, peut accepter que les institutions religieuses ou les association oeuvrant dans la protection des mineurs remplacent les parents « défaillants ». L'article 718 du code de procédure pénale fait obligation au président du tribunal d'entendre les dépositions des témoins. Cette exigence entraîne souvent la citation de ces derniers à la diligence du ministère public. Mais il faut noter pour le déplorer que le parquet ne soit pas assez diligent en ce fait que la cause soit renvoyée pendant des mois pour citer les témoins de l'accusation.

D'autre part, les huissiers de justice, à tort ou à raison ne soit jamais pressés de citer les témoins parce qu'ils réclament leurs émoluments. Par conséquent, la procédure traîne parce que le dossier de procédure n'est pas en état toute chose qui contribue à prolonger le séjour du mineur en prison et par conséquent accentue la désocialisation de ce dernier. Or, il est constaté que les 90% des personnes qui déposent une plainte contre un mineur abandonnent souvent la procédure après l'enquête préliminaire, ce qui conduit régulièrement les juges d'instruction à dresser un procès verbal de carence. A partir de cet instant, rendu à la phase de jugement, les multiples renvois pour citer les témoins sont-ils encore nécessaires ? N'est-ce pas là une pratique légaliste ou légicentriste du juge qui va à l'encontre de la politique criminelle du législateur en matière de délinquance juvénile ?

2°) Les renvois pour présence des assesseurs et pour extraction du mineur ne sont pas des moindres. Si la difficulté liée à la présence des assesseurs a été contournée au Tribunal de première instance de Yaoundé centre administratif, les autres juridictions de la ville de Yaoundé statuant en matière de délinquance juvénile entraînent encore le pas. Ces fonctionnaires des affaires sociales éprouvent-ils un désintérêt pour les mineurs ou alors ont-ils l'impression d'être « négligé » par les juges ? Nous pensons qu'il est souhaitable que chaque juridiction établisse un programme annuel d'audience en y insérant les noms des assesseurs afin que ces derniers puissent se préparer en conséquence. S'il y a encore défaillance, le tribunal devrait faire prêter serment aux assesseurs ad hoc dans l'intérêt du mineur qui ne doit pas séjourner longtemps en prison. Quant au problème d'extraction des mineurs, le parquet devrait veiller à ce que les mandats d'extraction soient acheminés à la maison d'arrêt au moins quatre jours avant la date d'audience.

3°) Au-delà des problèmes liés à la mise en état du dossier de procédure source de renvois multiples, les mineurs séjournent davantage en prison après la condamnation. Deux principales raisons peuvent expliquer ce prolongement injustifié : Le manque de suivi de l'enfant après la condamnation. Ainsi donc, le parquet qui est chargé d'exécuter les décisions de justice en matière pénale ne joue pas son rôle. Le greffier devrait mettre son registre à jour et envoyer les résultats d'audience dans la maison d'arrêt. Mais cette tâche bien qu'incombant prioritairement au parquet doit également être effectuée par les

avocats des mineurs, les associations caritatives et les personnes qui s'intéressent à la question des enfants. Grâce aux nouvelles technologies, l'on devrait à court terme mettre sur pied une base de données permettant au parquet de communiquer les résultats d'audience à la prison. Un tel système permettra certainement d'éviter des situations où un mineur jugé au tribunal de Yaoundé centre administratif le 27 juin 2008 se retrouve encore en détention jusqu'au 13 mai 2010 alors qu'il n'avait été condamné qu'à 15 mois après avoir passé 15 mois de détention provisoire. Un autre est décidé en détention en 2010 alors que la décision a été rendu. le 13/11/09.

Quid des condamnations pécuniaires prononcées contre le mineur ?

Selon l'article 736 du code de procédure pénale, les dispositions des articles 557 et suivants relatives à la contrainte par corps ne sont pas applicables au mineur. L'on peut définir la contrainte par corps comme une mesure qui vise à obliger le condamné à exécuter les condamnations pécuniaires... ». L'article 564 du code de procédure pénale fait ressortir la durée de la contrainte par corps en cas de non paiement des amendes et des frais de justice, la durée de la condamnation pécuniaire peut aller jusqu'à cinq ans en sus de la peine d'emprisonnement. A la lecture de l'article 565 du code de procédure pénale l'on serait tenté de croire qu'un mineur ne peut pas être condamné à payer des amendes ou les frais de justice, dans le même sens, l'article 727 dudit code dispense les décisions judiciaires en matière de délinquance juvénile du droit de timbre et de l'enregistrement.

Mais l'article 745 et 391 viennent battre en brèche cette gratuité. Il s'en suit que le mineur qui est déclaré coupable sera condamné à payer les dépens s'il est devenu majeur le jour de la décision. Là se pose le problème de la détermination de l'âge du mineur au moment de la condamnation.

Nous pensons que l'âge qui doit être pris en considération est non pas celui qu'a le mineur le jour où la décision est rendue mais au moment de la commission de l'infraction en vertu du principe de la cristallisation de l'infraction lors de la commission des faits. Dès lors l'article 565 du code de procédure pénale devrait être complété en précisant que l'âge pris en compte lors de la condamnation aux dépens doit s'apprécier en fonction de la date de la commission des faits.

En tout état de cause, en dépit des efforts du législateur pénal camerounais, beaucoup d'aménagements méritent d'être effectués en vue d'arrimer la procédure pénale du mineur non seulement aux différentes conventions ratifiées, mais aussi à la politique criminelle en matière de délinquance juvénile.

En conclusion, le temps joue influence néfaste dans la procédure pénale du mineur lorsque ce dernier est privé de liberté. Ainsi, de l'enquête préliminaire à l'exécution de la décision de justice, les lenteurs judiciaires constituent un frein considérable à l'effectivité d'une résocialisation de l'enfant délinquant tant il est vrai que le milieu carcéral, au lieu de les assagir est un facteur de désocialisation. L'on comprend aisément pourquoi, condamné à cinq mois de prison, pour vol simple, le mineur K... se soit retrouvé un an plus tard devant le tribunal militaire, pour vol à main armée en coaction. S'il est vrai que la jeunesse est le « fer de lance de la nation de demain », la société entière doit se mobiliser autour d'un devoir impératif de solidarité humaine visant à secourir les mineurs délinquants, à les libérer de leurs contradictions et de leurs tourments, à les insérer dans la communauté afin d'en faire de bon citoyens mais ce défi passe par l'élimination, l'éradication des lenteurs judiciaires.

Justice

► Les suites de la décision de déguerpissement d'un mort...

Dans notre dernière édition, compte-rendu vous était fait de ce que le Tribunal de Première instance de Yaoundé — Ekounou avait, dans un jugement civil rendu le 18 septembre 2008, ordonné le déguerpissement d'un certain T.L., mort quelques années plus tôt, alors même que ladite juridiction avait été saisie d'une action engagée par une succession contre la sienne.

Pour mémoire, nous terminions notre propos en ces termes : «... sauf résurrection subite, on s'interroge sur la capacité d'un humain, l'huissier de justice à déguerpier un mort T.L. ... alors wait and see »;

Eh bien ! Un huissier de justice, titulaire d'une charge près la Cour d'Appel du Centre et les Tribunaux de Yaoundé, Maître S.B.F.F., requis pour la circonstance, par la succession demanderesse, tout de robe noire vêtue (suspectait-il la réaction du mort ?), et accompagné de gendarmes, a tenté de procéder à l'exécution du jugement ordonnant le déguerpissement sus évoqué. Mais mal lui en a pris ;

D'abord parce qu'il s'est échiné à retrouver le mort... sans succès.

Ensuite, faute de retrouver ce dernier, il a plutôt donné ordre aux gendarmes d'expulser manu militari, les employés d'une société, n'étant pas partie au procès, ce que n'a pas dû apprécier une ayant droit de feu T.L. ;

En effet, quelques instants plus tard, sans qu'on sache comment, notre huissier s'est retrouvé par terre, sous cette femme, dans une étrange posture qui n'a pris fin que grâce à l'intervention des gendarmes...

Enfin, et c'est la moralité qu'on en tire provisoirement : il faut respecter et exécuter scrupuleusement les termes d'une décision de justice contenus dans son dispositif. Car déguerpier le mort T.L. ne rime pas avec expulser les employés d'une société installée par l'ayant droit alors surtout que le jugement n'a nullement prévu l'expulsion de tout occupant du chef du mort...

T. Minkulu

Message

Associations, ONG, Particuliers...

Vous voulez vous faire connaître.

Contactez L'humanitaire.

Nous ferons le reste ;

Appelez aux numéros :

(00237) 22 30 53 97

22 61 89 52

99 16 75 78

99 82 59 51

Ou écrivez nous à :

lhumanitairejournal@yahoo.fr

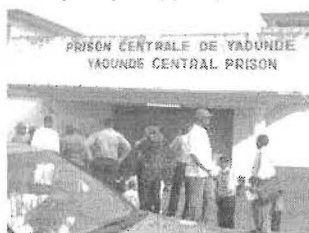
L'humanitaire, la voix des forces sociales.

Ils ont, pour la plupart, fini de purger leurs peines, et attendent en vain la levée d'écrou.

Prison centrale de Yaoundé

► Près de 10 mineurs illégalement détenus

Le récit du jeune I.S, 17 ans, sur les circonstances de son incarcération et la durée de sa détention, laisse quelque peu pantois. Avec ses quatre complices, ils ont été mis sous mandat de détention provisoire, le 22 octobre 2009, pour défaut de carte nationale d'identité et vagahondage. Puis jugés en procédure de fla-



grant délit, au Tribunal de première instance de Yaoundé - Centre Administratif, le 23 du même mois. Le verdict du jugement était de 03 mois d'emprisonnement, et 32 750 Fcfa d'amende. En supposant que les concernés avaient purgé la contrainte par corps, pour défaut de paiement des amendes, ils auraient dû être libérés en fin du mois d'avril. Pourtant, il n'en est rien. Sauf à croire que leur ordre de mise en liberté a été servi au courant de ce week-end festif, ils y ont encore. Le sort de A. K et B.S placés sous mandat de détention provisoire le 12

février 2010 et jugé au TPI d'Ekounou, le 17 mai, n'est guère reluisant. Pourtant le jugement ordonnait une relaxe pure et simple des concernés. Or, ces cas semblent être les moins graves. Et pour cause. A. D lui, a pris ses quartiers à Kondengui, le 04 octobre 2006, date de signature de son mandat de détention provisoire. Appelé par le Tribunal de première instance de Yaoundé-Centre Administratif, l'affaire avait été mise en délibéré pour jugement être rendu le 27 Septembre 2007. Depuis lors, plus rien. L'intéressé qui a du mal à s'exprimer, fait recours à l'un de ses frères de circonstance, qui nous éclaire sur la situation, même s'il y règne une petite confusion. Ce dernier serait sans trace de son dossier. Qui plus est, il y aurait toujours à Kondengui, un autre détenu, qui porterait le même nom que lui. Cependant majeur et pensionnaire du quartier Kossou. Conséquence, les deux se précipitent chaque fois vers le camion lors des appels ; et c'est le premier à arriver qui va au tribunal. Quitte à ce que ce ne soit pas son dossier qui est appelé. La dernière fois, nous confie son « frère », les deux sont allés au tribunal. Mais, c'est son homonyme qui a été retenu par le juge, qui aurait dit ne pas le connaître. A.D n'est cependant pas seule. Dans la mesure où un autre mineur M. F. C., déclare n'avoir jamais été appelé à la barre du TGI, depuis le 14 mai 2008, date de la notification de l'ordonnance de renvoi. Des cas qui interpellent la conscience sociale.

Ailleurs comme ici

Les festivités se sont déroulées du 03 au 08 mai dernier. C'était l'occasion pour la branche camerounaise de cette organisation, de faire les comptes de son aide à Haïti.

63e journée mondiale de la croix rouge au Cameroun

► Plus de 5 millions de francs cfa d'aide à Haïti.

Ouvert par un point de presse au cours duquel le président William Aurélien Eteki Mboumoua a tenu, dans un premier temps à témoigner sa sympathie à la presse qui, en cette journée du 03 mai, célébrait la journée mondiale de sa liberté. Il a par ailleurs salué l'action de celle-ci dans les activités de la Croix Rouge avec qui, elle partage certains de ses principes fondamentaux. Pour ce qui est du bilan des dernières activités de la Croix Rouge objet du point de presse, on retiendra que la Croix Rouge camerounaise a activement participé à l'organisation d'un Téléthon en faveur des sinistrés de Haïti. Et que cet événement a produit une somme de 5 517 000 Fcfa. Cette somme actuellement logée dans un compte sera transférée dans les prochains jours à la Croix Rouge de Haïti, où se trouve Geneviève Mbiam, une volontaire camerounaise, pour donner un coup de main aux activités d'assistance aux sinistrés. L'artiste Jo Ngala qui a pris une part active à ce Téléthon, à travers la composition d'un album dont les retombées seront reversées aux victimes de la catastrophe haïtienne, s'est vu décerner le titre d'ambassadeur de bonne volonté de la Croix Rouge camerounaise. De manière générale, on retiendra que celle-ci, avec l'appui de ses partenaires traditionnels (Cicr, Firc, Cerac-Hcr) développe des activités d'encadrement et d'assistance en faveur des réfugiés centrafricains et tchadiens à l'est et au

Nord Cameroun avec le soutien des branches française et Espagnole. L'ouverture officielle de la foire d'exposition et l'installation du nouveau Comité départemental du Mfoundi ont ouvert le bal à la multitude d'activités prévue dans le cadre de cette semaine. Placé sous le thème « ensemble pour l'humanité », la célébration le 08 mai débutée par une marche à travers les rues de la ville de Yaoundé. Les 400 volontaires mobilisés par le nouveau Comité départemental du Mfoundi ont ainsi multiplié les astuces pour susciter la curiosité de la population en vue de leur adhésion aux idéaux de la croix rouge. A la place des cérémonies, l'on a écouté tour à tour les représentants des délégués régionaux Afrique Centrale du Cicr Vincent Pouget du Fircr Denis Duffaut. Et surtout le président de la Croix Rouge camerounaise William Eteki Mboumoua qui, pour la circonstance, était entouré de ses deux vice-présidents Hajal Massad et Cécile Akame Nfoumou, les membres du comité de direction et une importante délégation du Cerac. Le président dans son allocution a regretté « le déficit de l'élan de générosité et de compassion envers les victimes des vulnérabilités des hommes de ce pays, réputés hospitaliers et solidaires ». Une cérémonie animée de bout en bout par la musique des armées qui s'est achevée par la remise de diplômes de participation aux exposants de la foire.

Par R. Aromde

CHOISIR D'OSER

De grâce, votre aide !

L'enfant

ZANGA, ZANGA M'adit Grand-père ;

Retiens et œuvre pour cette sagesse de nos pères ;

Un enfant n'est pas l'enfant de quelqu'un ;

Il est l'enfant de tout le monde.

Il n'appartient pas au géniteur,

Il appartient à celui qui en prend soin.

Tends lui la main,

Et ZAMBA Elo te comblera de bonheur.

Vous aussi, faite vôtre cette sagesse.

Rejoignez nous !



Mineurs en Difficulté

B.P : 13448 Yaoundé - Cameroun - Tél : 99 20 25 51 / 99 82 59 51 / 22 30 53 97

E-mail : cmineur2000@yahoo.fr